

L'EST EUROPÉEN

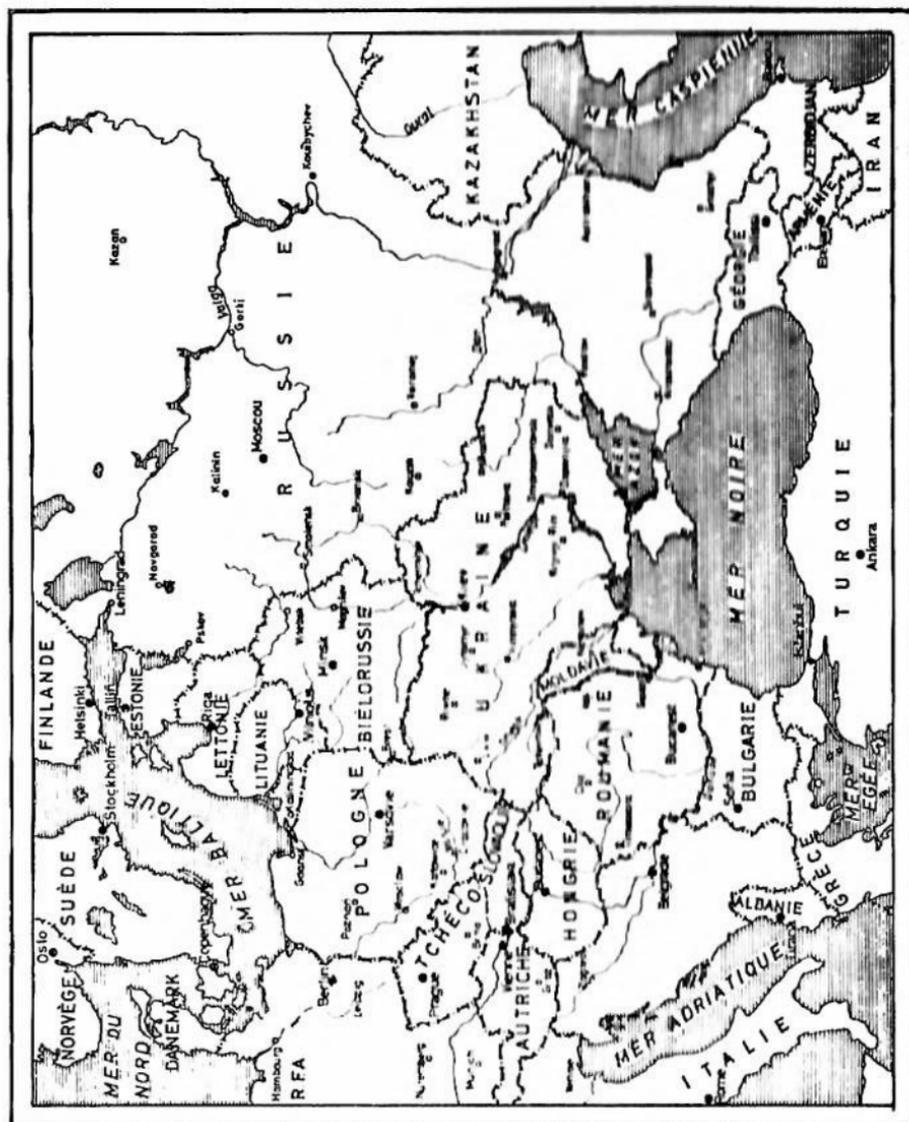
ACTUALITÉ
HISTOIRE

*Les nostalgiques
de l'Impérialisme Russe*

*Pour
un Tribunal International*

*Un document sur l'ampleur
de la lutte pour la liberté*

L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE



SOMMAIRE

ACTUALITE

Editorial : <i>Les nostalgiques de l'impérialisme russe</i>	3
<i>Cérémonie en l'honneur de la reine Anne de Kyïv ..</i>	6
<i>Un tribunal international pour juger les crimes du PCUS</i>	12
<i>La communauté juive d'Ukraine</i>	30
<i>L'Eglise gréco-catholique ukrainienne</i>	32

HISTOIRE

W. Kosyk <i>Le schéma de l'histoire de l'Ukraine de Mykhailo Hrouchevskyi</i>	39
Document : <i>L'ampleur de la lutte pour la liberté ..</i>	48

Oleh Hryniv
Génocide sans masque 54

L.S.
Comment fut créé le Patriarcat russe 61

A Maslanyk
Les mémoires de l'assassin 69

OPINIONS

Lettres de lecteurs que la presse française n'a pas
publiées 72

LIVRES 79

Les nostalgiques de l'Impérialisme russe

A la veille de l'arrivée du président de l'Ukraine, M. Leonid Koutchma, *Le Figaro* en date de janvier 1997 a publié un article d'une certaine Irina de Chikoff, de Moscou, et un encadré du même auteur sur « *la Russie de Kiev* ».

Abusant de l'ignorance des rédacteurs du *Figaro*, cette dame s'est permis d'étaler les thèses historiques de l'impérialisme russe. D'ailleurs, un impérialisme qui est depuis toujours lié à la religion orthodoxe russe. Elle écrit : « *Qu'est-ce que Kiev pour Moscou ? La « mère des villes russes », puisque l'histoire de l'empire a commencé sur le bord du Dniepr. Qu'est-ce que l'Ukraine ? Une « petite Russie », comme l'indique son véritable nom : Malorossia ; Ukraine signifiait les « Marches* ».

« *Qu'est-ce que le président Leonid Koutchma pour le Kremlin ?... un renégat.* »

Et dans l'encadré : « *Le premier Etat russe apparaît au IX^e siècle... Oleg (fils de Riourik) fait de Kiev sa capitale, qui va devenir la « mère des villes russes »... Les premiers assauts des Mongols datent de 1223... Le centre de gravité économique et politique s'est déjà déplacé vers le nord, et c'est la Moscovie qui se déclara héritière de la Russie kiévienne. La future Ukraine tombe sous la domination du duché de Lituanie, puis du royaume polono-lituanien après 1569. Au XVII^e siècle, la Russie annexe Kiev et la rive droite du Dniepr... »*

Autant de contre-vérités, pour ne pas dire de mensonges historiques. Au IX^e siècle apparut un puissant Etat qui portait le nom de *Rous'*. Il n'y avait aucune Russie à cette époque. Comme le remarque l'historien russe M.N. Tikhomirov, le terme « Russie » commença d'être employé par certains auteurs en Moscovie à la fin du XV^e siècle, et son emploi ne fut généralisé que sous Pierre 1^{er}, au début du XVIII^e siècle.

Il n'y avait non plus aucune « Russie de Kiev », ni même « Rous' de Kiev ». L'Etat portait le nom de *Rous'* tout simplement, et sa capitale était Kyïv. Son territoire était situé autour de Kyïv. Novgorod ne faisait pas partie de la *Rous'*, cette ville et les territoires au nord n'étaient que des possessions de la *Rous'*. Le terme *Rous'* fut traduit en latin de différentes manières (lire à ce sujet l'article de W. Kosyk). La traduction la plus usitée était « Ruthenia » ou « Ruscia ». Pour ne pas entretenir la confusion, on peut ne pas traduire ce terme ou le traduire par « Ruthénie ». Ainsi donc, Kyïv n'est pas devenue la « mère des villes russes », mais des villes *ruthènes*.

Le nom « Ukraine » est apparu au XII^e siècle (1187) sur le territoire de la *Rous'* indépendante, alors que ce pays n'était les « marches » de personne, et il a pris la signification de « pays », « notre pays ». C'est pourquoi les historiens ukrainiens, en parlant de leur pays des IX^e-XIV^e siècles, écrivent « *Rous'-Ukraine* ».

Les deux termes furent utilisés même au XVII^e siècle, alors que l'Ukraine faisait partie de la couronne de Pologne : par exemple, un dignitaire de la couronne avait déclaré que « *Dieu eut pitié de la pauvre Rous' Ukraine* ». L'Ukraine se considérait donc être la seule héritière de la *Rous'*. Il est un fait que le centre de gravité de la *Rous'*, donc de Kyïv, s'est déplacé non pas vers le nord (comme prétendent les Russes) mais vers l'ouest, vers Halytch

(Galicie). Ce n'est qu'à partir de la fin du XV^e, ou plus exactement du début du XVI^e siècle, que Moscou a commencé de revendiquer l'héritage religieux de Kyïv. L'idée prendra un aspect purement politique dans le sens d'expansionisme.

Donc, le terme « Ukraine » est apparu presque quatre siècles avant l'apparition de la dénomination artificielle de « Malorossia » (Petite-Russie). En effet, le terme « Malorossia » a commencé d'être imposé par le pouvoir du tsar de Moscou après le traité de partage de l'Ukraine entre la Pologne et la Moscovie de 1666, ce qui a incité le tsar à utiliser le titre de « Czar et Grand Duc, Autocrate de toute la grande, petite et blanche Russie » (au singulier, le pluriel est une fantaisie appréciée en France).

Le pouvoir de Moscou est allé jusqu'à interdire l'usage du nom Ukraine. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, la Russie n'a réussi à annexer que le territoire ukrainien à l'est du Dniepr, avec la ville de Kyïv. Et ce n'est qu'à partir de 1772 qu'elle est parvenue, avec l'accord de l'Allemagne et de l'Autriche, à s'emparer de la rive droite du Dniepr.

Les informations historiques que contient l'article d'Irina de Chikoff relèvent donc de la propagande politique impérialiste, et non pas de l'histoire.

Cérémonie en l'honneur de la Reine Anne de Kyïv

Le 29 septembre 1996, la statue d'Anna Iaroslavna, épouse du roi de France Henri 1er, à Senlis, près de Paris, a été enfin rebaptisée « Anne de Kiev » (à la place d' « Anne de Russie », inscription datant de l'empire russe tsariste). La cérémonie eut lieu en présence de M. l'ambassadeur d'Ukraine en France, M. le Sous-Préfet, M. le Maire de Senlis, Madame la Comtesse de Paris et les responsables des collectivités territoriales de l'Oise.

Nous publions ci-après les interventions de M. André Pignol, directeur du lycée Saint-Vincent de Senlis, où se trouve la statue, et de M. Vincent Lataste, sous-préfet, à titre de documents, d'autant plus volontiers que certains milieux politiques cherchent à croire que l'Ukraine ne se trouve pas en Europe. NDLR.

Monsieur l'Ambassadeur,
(...)

Le peuple que vous représentez en France et qui a proclamé son indépendance le 24 août 1991, sait mieux que nous combien il est dangereux pour l'homme de se couper de ses racines.

Dans la vie des peuples comme dans celle de chacun d'entre nous, il est utopique de croire que l'on peut ignorer une partie de ce qui a marqué notre croissance.

Ne faut-il pas assumer l'aujourd'hui de ce que nous sommes, et qui représente la synthèse de ce que nous avons vécu : réussites aussi bien qu'erreurs et doutes ?

Aussi démocratique qu'il veuille être, votre pays entend témoigner officiellement, en ce jour de la Saint-Michel, qu'il ne veut pas oublier ceux et celles qui, en

d'autres temps, ont contribué à son émergence et à son rayonnement.

Nous sommes heureux de vous accueillir en ce lieu, dû à la volonté d'Anna Iaroslavna, cette fille d'Ukraine devenue reine de France en épousant Henri Ier en 1051 et qui est celle qui nous réunit.

Ce que je sais de votre compatriote, c'est au regretté Père Roger Hallu, de la Société de Marie, que je le dois. Comment ne pas rêver face aux questions, voire aux énigmes, qui restent posées par la venue à Senlis d'une jeune fille de Kiev au milieu du XI^e siècle ? Comment ne pas idéaliser Anne, représentante princière d'un pays alors lointain et peu connu, sous les traits d'une belle femme blonde ? Le Père Hallu est devenu le chevalier servant d'une reine, disparue sans laisser de traces, mais dont il a entrepris de rassembler les éléments biographiques. Il a beaucoup contribué à entretenir sa mémoire.

C'est grâce à ses explications qu'il est devenu évident que les personnes qui ont souhaité honorer la fondatrice de cette abbaye, en érigeant sa statue au seuil du cloître, avaient commis une erreur historique en la nommant « Anne de Russie » — ce qui a dû réjouir certains dignitaires du régime soviétique lorsqu'ils venaient en visite à Saint-Vincent, durant leur passage en France.

Voilà plusieurs années que la demande de modification a été faite à un graveur, et il a fallu relancer plusieurs fois pour obtenir gain de cause. L'indépendance de votre pays, puis les liens qui se renouent entre Senlis et l'ambassade d'Ukraine, ont permis de faire accélérer le retour d'une juste dénomination et de rendre à l'Ukraine ce qui est à l'Ukraine.

Cette commémoration du passé et des liens qui ont uni nos deux villes n'aurait pas de signification réelle si elle n'engageait pas l'avenir. Le partage des cultures qui a existé, et qui peut être à nouveau envisagé, ne doit-il

pas être proposé aux jeunes ? C'est la raison pour laquelle une convention de jumelage a été récemment signée entre le lycée Tarass Chevtchenko de Kiev et le lycée Saint-Vincent de Senlis qui, pour sa modeste part, entend profiter de l'histoire pour mieux préparer encore à leur avenir les jeunes qui lui sont confiés.

L'ouverture, que notre établissement se fait un devoir de favoriser par des échanges entre les jeunes Européens, va s'élargir encore grâce aux liens qu'a tissés Anne de Kiev, il y aura bientôt 1000 ans. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons des jeunes Ukrainiens pour découvrir notre lycée, notre ville et notre pays. Ils auront peut-être l'occasion de croiser des Allemands, des Britanniques, des Danois, voire des Canadiens ou des Tchèques, venus apprendre notre langue et découvrir notre culture.

Les connaissances historiques dont nous disposons au sujet d'Anne de Kiev ne nous permettent pas de l'identifier comme modèle chrétien. Il nous suffit que le rôle de pionnière qu'elle a joué soit assez vivace pour renouer des relations rapprochant deux peuples qui ne peuvent que s'enrichir en se connaissant davantage. Pour son rôle de précurseur, nous pouvons rendre hommage à Anne en « rebaptisant » sa statue.

Conscients également de nos racines communes puisées dans le christianisme, nous allons rendre grâce de manière œcuménique pour la nouvelle situation qui s'offre à nous et dont il nous incombe de tirer parti pour préparer les générations futures à une meilleure connaissance, donc à une meilleure reconnaissance. Puissions-nous, à notre tour, participer à écrire l'histoire des relations fructueuses entre nos deux pays, culturellement si riches qu'ils peuvent échanger sans complexe.

Merci, Excellence, d'avoir proposé cette reprise officielle de contact en ce lieu qui nous est également cher ;

merci à vous tous d'avoir répondu à cette invitation et de manifester votre sympathie à l'égard d'un pays ami, qui a traversé bien des vicissitudes et dont nous nous réjouissons de la renaissance ; merci Anne de Kiev et que la joie de ces retrouvailles de famille soutienne la coopération, maintenant possible, entre l'Ukraine et la France.

André PIGNOL

Directeur du lycée Saint-Vincent de Senlis

Monsieur l'Ambassadeur,
Madame,
(...)

C'est à un singulier exercice, en ce jour de la Saint-Michel, que vous avez convié le sous-préfet de Senlis.

Représentant dans l'arrondissement de la République laïque, le voici, dans une abbaye fondée par Anne depuis plus de 900 ans, amené à avoir le redoutable honneur de célébrer devant vous, Madame, une des reines de France, une des fondatrices de la dynastie à laquelle vous appartenez et qui, si longtemps, a incarné la France.

C'est pourtant sans hésitation ni réticence, M. l'Ambassadeur, que j'ai répondu à votre invitation conjointe, car je suis convaincu, comme vous l'avez fort justement souligné, M. le Directeur, que nos vieilles nations d'Europe sont le fruit d'une histoire qui, quelles que soient les déchirures qui l'ont marquée, doit être pleinement assumée. Aussi, loin des débats un peu artificiels qui viennent de précéder une autre commémoration, un sacre plus ancien encore, m'est-il apparu tout à fait justifié et légitime d'être présent ici aujourd'hui et me suis-je senti honoré de votre invitation à m'exprimer.

Quelle signification donner à cette cérémonie ?

C'est pour moi, d'abord, une journée d'amitié, l'amitié entre l'Ukraine et la France, amitié millénaire, amitié rarement démentie car la géopolitique commande et tout conduit les pôles occidentaux et orientaux de l'Europe à se rapprocher.

Si, peu après l'an mil, c'est le prestige de la fastueuse et raffinée Cour de Kiev qui a dû conduire Henri Ier, dont le royaume était encore maigre et le trône peu ferme, à dépêcher une ambassade lointaine pour demander la main d'Anne, c'est aujourd'hui l'appartenance commune à l'Europe, l'érection de votre pays, Excellence, en Etat indépendant, les liens culturels, diplomatiques et économiques renouvelés et multipliés, la coopération, les échanges, les partenariats et les jumelages, comme celui qui va lier le lycée Saint-Vincent à un lycée de Kiev, qui témoignent de la vitalité et de l'intensité de ce lien si fort parce que si ancien. L'Europe est unie, on ne le mesure jamais si bien qu'en s'en éloignant ; quels que soient les drames de l'histoire, les fractures, schismes ou rideau de fer, c'est dans l'unité que notre avenir doit être trouvé.

C'est ensuite une journée du souvenir. La commémoration dont vous avez pris l'heureuse initiative m'a conduit — l'avouerai-je ? — à me plonger dans une histoire trop lointaine pour être maîtrisée.

J'ai pu ainsi découvrir que, selon une tradition, Saint-Rieul, qui a évangélisé la région de Senlis, aurait été un Grec ; que son nom proviendrait d'une forme latinisée de Basile et qu'ainsi, la célébration à laquelle nous participerons tout à l'heure, renouera avec le rituel byzantin qui a présidé à l'évangélisation du pays des Sylvanectes.

J'ai pu aussi mesurer que les traces laissées par la reine Anne sont plus nombreuses qu'on ne le croit.

Il y a, bien sûr, Saint-Vincent qu'elle a fait bâtir au milieu des vignes et qu'elle chérissait ; il y a aussi cet évangéliste, conservé à Reims, sur lequel nos rois ont

si longtemps prêté serment et qui, écrit en slavon, aurait fait partie de la dot d'Anne.

Enfin, si j'ose évoquer cet épisode qui rend Anne de Kiev si vivante pour nous, je ne peux oublier que Crépy-en-Valois appartient aussi à l'arrondissement de Senlis, que la belle reine Anne, devenue veuve encore jeune, a succombé au charme envahissant, ravageur, parfois violent et sans doute irrésistible de Rauol de Crépy et que, depuis, dit-on, les couleurs de cette ville sont, Excellence, celles de l'Ukraine, bleu et jaune, le bleu du ciel et l'or des moissons.

Journée enfin de recueillement puisque la messe sera tout à l'heure concélébrée par trois prêtres des Eglises catholique, gréco-catholique et orthodoxe ukrainienne.

Le mariage d'Anne de Kiev et d'Henri Ier n'a été possible que parce qu'il était antérieur au schisme d'Orient : le rassemblement auquel nous assisterons marque donc un retour vers l'unité primitive des chrétiens.

Une chronique monastique du temps d'Anne disait, nous raconte-t-on : « *La dame qui, sainte vie menait, pensait plus aux choses spirituelles qui sont à venir qu'aux temporelles, en espérance qu'elle en reçut le loyer en la vie perdurable.* »

Qu'Anne de Kiev, qu'Anne de France, Madame, se joigne de sa vie « perdurable », à nos prières pour l'unité de l'Europe et l'amitié franco-ukrainienne.

Vincent LATASTE
Sous-préfet de Senlis

Un tribunal international pour juger les crimes du PCUS

L'année dernière, 68 députés du Parlement ukrainien ont créé à Kyïv un groupe non-officiel, qui se propose de rassembler des documents et de procéder à des auditions de témoins sur l'activité criminelle du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) et de sa section — le Parti communiste d'Ukraine. Les députés Less Taniouk, Levko Loukianenko et Yevhen Proniouk ont été désignés comme coordinateurs du travail du groupe.

Les initiateurs de cette activité pensent que traduire en justice le PCUS pour les crimes de son régime totalitaire, c'est garantir la paix, la sécurité et la stabilité en Europe et dans le monde ; c'est le gage de la liberté et de l'indépendance des peuples devenus libres après la disparition de l'URSS.

On lira ci-après la plate-forme du bloc national patriotique de la région de Lviv qui, malgré ses imperfections, constitue bien un document de réflexion. Il témoigne par ailleurs de la préoccupation des cercles démocratiques, non seulement en Ukraine mais aussi dans les autres Etats nés après la chute de l'empire soviétique. NDLR.

1. La guerre menée pendant 70 ans par le bolchevisme contre les peuples de l'ex-Union soviétique, aussi bien que contre les pays du bloc soviétique, ainsi que la « guerre froide » menée contre l'humanité, n'ont pas pris fin par un acte juridique : les coupables n'ont pas été poursuivis en justice conformément au droit international, et le PCUS n'est pas reconnu comme une organisation criminelle, conformément aux principes définis par les Statuts du Tribunal international militaire.

La chute de l'empire bolchevique que fut l'URSS n'a pas amené l'amélioration attendue de la vie des peuples des Républiques de l'ex-URSS, tandis que les dirigeants de la Russie, recrutés dans les anciens échelons de la nomenklatura communiste, après être passés par une certaine adaptation par rapport au droit, s'emploient ouvertement à menacer la paix, la sécurité et la stabilité

dans le monde, ainsi que la liberté des peuples de l'empire désintégré, dont la Fédération de Russie s'est proclamée l'héritière. S'étant emparés du pouvoir politique dans plusieurs Etats indépendants qui se sont formés sur les ruines de l'URSS, la perfide nomenklatura communiste s'oppose à la réalisation des réformes progressistes de la vie économique, politique et spirituelle.

2. L'évolution actuelle du monde exige la traduction en justice du PCUS, en conformité avec les principes des Statuts du Tribunal Militaire International, comme la fin logique de la guerre qui a duré 70 ans, contre les peuples de l'ancienne Union soviétique, contre les pays du bloc soviétique, ainsi que la « guerre froide » du bolchevisme contre l'humanité.

L'article 6 des Statuts mentionnés prévoit la responsabilité pour les crimes suivants :

a) *Les crimes contre paix*, notamment : les plans, les préparatifs, le déclenchement ou la poursuite de la guerre d'agression ou de la guerre violant des accords internationaux, des traités ou des assurances ou bien la participation à la mise au point du plan général ou de l'entente visant l'accomplissement de n'importe lequel des actes mentionnés ;

b) *les crimes militaires*, notamment : la violation des lois ou des normes de la guerre.

Cette violation comprend, sans être limitée dans l'énumération, l'assassinat, la brutalité ou la déportation pour un travail forcé ou pour tout autre but, de la population civile en dehors ou à l'intérieur du territoire occupé ; l'assassinat ou le mauvais traitement de prisonniers de guerre ou bien de personnes se trouvant en mer ; l'assassinat d'otages ; le pillage de la propriété publique ou privée ; les destructions délibérées qui ne sont pas justifiées par le besoin militaire, ainsi que d'autres crimes ;

c) *les crimes contre l'humanité*, notamment : les assassinats, l'extermination, la captivité, la déportation et d'autres cruautés perpétrés contre la population civile avant ou après la guerre, ou bien les persécutions pour des raisons politiques, raciales et religieuses perpétrées dans le but d'accomplir un crime ou en liaison avec tout crime relevant de la juridiction d'un tribunal, et ceci indépendamment du fait que de telles actions soient considérées ou non comme infractions faites à la loi du pays où elles avaient été accomplies.

3. Le verdict du Tribunal Militaire International du 1er octobre 1946 qualifie de criminelle l'activité du parti nazi (1) pour la conduite d'une guerre d'agression, pour la germanisation de la population des territoires occupés par la destruction des mœurs nationaux, ainsi que par la mise à jour et l'arrestation des gens qui résistaient à l'occupation allemande, pour la persécution des Juifs, pour la mise au point d'un programme de travail forcé, pour la violation des normes juridiques internationales à l'égard des prisonniers de guerre. Dans la conclusion concernant l'activité des milieux dirigeants du parti nazi, il a été dit que « les dirigeants politiques du parti nazi ont été utilisés pour réaliser des objectifs qui, conformément aux Statuts du Tribunal Militaire International sont qualifiés de criminels, et qui s'étendaient à la germanisation des territoires annexés, la persécution des Juifs, la mise en œuvre du programme de travail d'esclave, ainsi que l'attitude cruelle à l'égard des prisonniers de guerre ».

(1) C'est-à-dire national-socialiste, l'abréviation « nazi » ayant été imposée arbitrairement par Moscou et le communisme international qui se considéraient être les vrais représentants du socialisme. NDLR.

Dans le verdict l'affirmation que l'annexion des pays occupés, leur rattachement au Reich (empire allemand) donnaient à celui-ci le droit de traiter ces pays comme une partie de l'Allemagne, est reconnue comme infondée et ce procédé est qualifié de « doctrine de soumission ».

Dans le document n° 2 intitulé « Quelques autres exigences supplémentaires à l'égard de l'Allemagne et du peuple allemand », les Commandants en chef des forces armées d'occupation des USA, de l'URSS, de la Grande Bretagne et de la France ont souligné notamment : « Le parti national-socialiste allemand (NSDAP) est aboli une fois pour toutes par cet acte et est déclaré hors la loi ».

4. Condamnant le parti nazi le Tribunal International Militaire a qualifié l'idéologie nazie comme une nouvelle religion. Dans son réquisitoire Me Auguste Champetier de Ribes, accusateur principal du côté français, soulignait : « Nous savons bien quels crimes avaient été accomplis au nom de cette nouvelle religion, combien de vies avait coûtées la réalisation d'une soi-disant doctrine de vie : camps de concentration, chambres à gaz, fours crématoires, différentes vaccinations, stérilisation, vivisection dont les détenus des camps de concentration ainsi que la population pacifique avaient été victimes, asservissement des peuples qui étaient considérés aptes à être assimilés ; et par-dessus tout ce fut l'extermination systématique des peuples considérés comme étant inférieurs et, enfin, le génocide — tout cela ce sont des fruits affreux de l'idéologie hitlérienne ». Son propos a été complété par Me Roman Roudenko, accusateur principal du côté soviétique, qui a dit : « Seuls les démagogues insolents peuvent prétendre que les fascistes allemands, qui ont aboli toutes les libertés démocratiques du peuple et qui les ont remplacés par des camps de concentra-

tion, qui ont introduit le travail d'esclaves dans les usines et les fabriques et ont rétabli le servage dans les villages d'Allemagne et les pays occupés, sont des défenseurs des intérêts des ouvriers et des paysans. »

5. Le Tribunal Militaire International a défini le cercle des personnes responsables de l'activité criminelle du parti nazi. Le procureur général de l'URSS, Roman Roudenko, a déclaré : « Nous traitons de la question en toute conformité avec la conclusion de l'accusation concernant la reconnaissance comme organisation criminelle seulement les membres dirigeants du parti hitlérien qui avaient été le cerveau, l'échine et la force motrice de ce parti, sans lesquels les comploteurs hitlériens n'auraient pas pu réaliser leurs projets criminels.

« Les membres dirigeants ont constitué un groupe particulier au sein même du parti hitlérien et comme tel il a été pourvu de prérogatives particulières. »

6. Cependant le Tribunal Militaire International s'est fixé pour but, non seulement de poursuivre les dirigeants du parti nazi pour leurs crimes, mais il a également jeté les bases juridiques internationales pour pouvoir poursuivre de futurs criminels pour des crimes analogues. Ces bases se fondent sur la Charte de l'Organisation des Nations Unies, signée le 26 juin 1945 à San Francisco par 51 pays, dont l'Ukraine. La Charte de l'ONU commence par la déclaration : « Nous, peuples des nations unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites... »

7. Ainsi donc, dans les Statuts du Tribunal International militaire, dans son acte d'accusation et son verdict,

ainsi que dans des réquisitoires des principaux accusateurs américain, soviétique, britannique et français sont formulés et justifiés les principes juridiques internationaux permettant de mettre en évidence le caractère criminel d'une organisation, la responsabilité de ses dirigeants pour des crimes contre la paix, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et leur prévention dans l'avenir.

8. En se référant aux principes des Statuts du Tribunal Militaire International, on trouve suffisamment de fondements pour poser la question de la responsabilité des dirigeants du Parti communiste de l'Union soviétique en tant qu'organisation criminelle pour des crimes contre la paix, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Ces crimes concernent les territoires de presque toute la planète, de presque tous les peuples, ce qui exige la création d'un Tribunal Militaire International pour obtenir un jugement juste et immédiat, afin d'arrêter définitivement l'activité du PCUS en tant qu'organisation totalitaire impérialiste, et empêcher sa réanimation sous quelque forme que ce soit.

9. *Les crimes contre la paix.* S'étant emparé du pouvoir politique en Russie, les dirigeants bolcheviques avaient concentré leurs efforts en vue de réaliser la soi-disant « révolution socialiste » à l'échelle mondiale et la création d'une « République Soviétique Socialiste Mondiale », ce qui a été confirmé dans la Constitution de l'URSS de 1924 (2). Pour venir à bout de la lutte des peuples de l'ancien empire tsariste pour leur renaissance na-

(2) Cette intention a été formulée pour la première fois dans la Déclaration sur la création de l'URSS du 30 décembre 1922. NDLR.

tionale et politique, les dirigeants bolcheviques ont mené, pendant une assez longue période, des guerres de conquête contre les jeunes Etats indépendants qui étaient apparus sur les ruines de l'empire éclaté, et entraîné les peuples de ces pays dans des guerres sanglantes, tout en ignorant les accords signés officiellement avec leurs Etats.

Reconnaissant formellement l'indépendance des Républiques soviétiques fantoches, les dirigeants bolcheviques de la Russie ont imposé en fait à leurs populations différents accords inégaux (coloniaux dans leur essence). Ayant proclamé la Déclaration et l'Accord sur la création de l'URSS et ayant vu les obstacles se dresser sur cette voie, les dirigeants bolcheviques ont réduit d'une manière autoritaire les droits déjà bien limités des Républiques soviétiques formellement indépendantes. Ils ont fini par ignorer la Déclaration et l'Accord sur la création de l'URSS, qui n'étaient plus reconnus par eux, comme des actes juridiques internationaux ; au lieu de cela ces actes ont été adaptés aux plans géopolitiques de la Russie bolchevique et transformés en un document juridique intérieur : la Constitution de l'URSS.

La lutte pour la domination mondiale a amené les dirigeants soviétiques à signer un traité avec l'Allemagne nazie, connu sous le nom de «pacte Ribbentrop-Molotov». Un protocole secret annexé à ce traité avait prévu la répartition de « zones d'influence », qui avait pour conséquence, notamment, l'utilisation des forces armées pour faire « entrer » les pays baltes au sein de l'URSS. L'entente de ces deux Etats impérialistes et totalitaires a entraîné l'humanité dans la Seconde guerre mondiale.

La situation avantageuse de l'URSS à la fin de la guerre a permis aux dirigeants bolcheviques d'imposer des régimes totalitaires analogues aux peuples des pays occupés (par l'armée rouge).

Les plans agressifs de la direction bolchevique de l'URSS ont contribué à déclencher une longue période de « guerre froide » dans le monde, qui est devenue un lourd fardeau pour l'URSS elle-même et pour les peuples de ses satellites, dont les bolcheviks russes et leurs alliés déclaraient d'une manière démagogique être leurs défenseurs. En même temps, la « guerre froide » fut menée de concert avec les autres guerres locales. Ce fut, par exemple, le cas des opérations militaires menées par les didigeants de Moscou contre la Hongrie en 1956 et contre la Tchécoslovaquie en 1968, de la guerre contre le peuple d'Afghanistan épris de liberté etc. Les occupants bolcheviques ont mené une guerre non-déclarée, pendant presque toute une décennie, contre le mouvement de libération nationale du peuple ukrainien ayant à sa tête le Conseil Suprême de Libération de l'Ukraine, en tant qu'organisme politique principal du peuple en révolte.

Pour mener à bien leurs plans visant la création de l'empire communiste mondial, les dirigeants bolcheviques ont organisé leur propre réseau d'agents étrangers connu sous le nom d'Internationale communiste ; ils ont soutenu des régimes totalitaires cruels à orientation communiste sur différents continents (en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique) ; ils ont imposé aux peuples de nombreux pays des guérillas.

Conclusion : Les dirigeants bolcheviques (communistes) de l'URSS se sont rendus coupables des crimes mentionnés dans l'article 6 des Statuts du Tribunal Militaire International.

10. *Les crimes de guerre.* Dès les premiers jours de la guerre russo-allemande de 1941-1945, les dirigeants bolcheviques ont procédé à l'extermination massive de détenus politiques dans les prisons. En se retirant en juin 1941, des terres de l'ouest de l'Ukraine, les agents

du NKVD ont torturé à mort des prisonniers. Il y eut même des actes de crucifiement d'hommes vivants dans les prisons ; on éventrait des femmes enceintes et on commentait des atrocités sur les fœtus ; on jetait des gens dans des mines de sel, on fusillait massivement des gens innocents et on accomplissait bien d'autres crimes.

Lors de leur retraite, les bolcheviks ont dévasté le territoire de l'Ukraine, ce qui n'était pas justifié par les nécessités militaires. Des villes et villages, des fabriques, des usines, des centres de culture, des établissements d'enseignement, des hôpitaux etc. furent réduits en ruines.

Lorsque les occupants bolcheviques revinrent à nouveau sur le territoire de l'Ukraine, ils poursuivirent le génocide des Ukrainiens en les envoyant sur les lignes avancées du front, sans armes ni matériel de protection, ce qui provoqua de nombreuses pertes injustifiées en vies humaines. Pour le soutien qu'accordait la population civile à l'Armée Ukrainienne Insurrectionnelle, on incendia des villages ukrainiens et leurs habitants furent déportés dans les neiges glacées de Sibérie. Les dirigeants bolcheviques couvaient des projets de déportation totale des Ukrainiens qui étaient restés dans les territoires occupés par les Allemands, dans des régions lointaines de l'URSS ; c'est seulement l'incapacité du transport ferroviaire qui les empêcha de mener à bien ces intentions criminelles. Pourtant ce sont les Ukrainiens qui se sont retrouvés les plus nombreux parmi les peuples déportés de l'URSS.

Les bolcheviks ont violé brutalement les règles de la conduite de la guerre. Ils ont appelé sous les drapeaux, comme « volontaires », les Ukrainiens de la Transcarpatie qui ne sont devenus citoyens soviétiques que depuis juin

1945 (3), après la réunification de ce territoire avec l'Ukraine. Une telle mobilisation était donc illégale. En ignorant les lois du temps de guerre, les bolcheviks persécutaient sévèrement ceux qui s'étaient retrouvés du côté opposé.

Des Ukrainiens ayant combattu dans les rangs de l'Armée Ukrainienne Insurrectionnelle, ainsi que ceux qui ont été faits prisonniers (par les Allemands), ont été condamnés à de lourdes peines.

En temps de guerre la population s'est vu imposer des contributions écrasantes à payer. La propriété privée était régulièrement mise au pillage par les militaires soviétiques et les partisans rouges.

Les combattants de l'Armée Ukrainienne Insurrectionnelle qui ont mené, dans les années 40 et au commencement des années 50, une lutte de libération nationale, ont été affreusement torturés.

Les dirigeants communistes, dans les territoires occupés par eux, ont perpétré des crimes qui ne se distinguent en rien des mêmes actions commises par des dirigeants hitlériens qui avaient été condamnées dans les notes signées par Viatcheslav Molotov, commissaire du peuple aux affaires étrangères de l'URSS, en date du 25 novembre 1941 : « Sur les cruautés terribles des autorités allemandes à l'égard des prisonniers de guerre soviétiques », dans celle du 6 janvier 1942 : « Sur le pillage, le ravage de la population et sur les atrocités terribles des autorités allemandes sur les territoires occupés », ainsi que dans celle du 27 avril 1942 : « Sur les actes criminels affreux et sur les violences des envahisseurs fascistes allemands dans les régions soviétiques occupées

(3) C'est-à-dire après la fin de la guerre !

et sur la responsabilité du gouvernement et du commandement allemands pour les crimes commis. » Les crimes des dirigeants bolcheviques sont aggravés par le fait qu'ils ont été commis dans les régions éloignées des lignes du front d'une part, et en temps de paix d'autre part. En effet le gouvernement soviétique et les dirigeants du PCUS ont mené une guerre non-déclarée contre les peuples des pays occupés, notamment contre le peuple ukrainien épris de liberté.

Conclusion : Les dirigeants bolcheviks ont commis des crimes stipulés dans le paragraphe b de l'article 6 des Statuts du Tribunal Militaire International et confirmés dans les résolutions 3 (1) du 13 février 1946 et 95 (1) du 11 décembre 1946 de l'Assemblée générale de l'ONU.

11. *Les crimes contre l'humanité.* C'est dans les premières années après la prise du pouvoir en Russie que les dirigeants bolcheviks ont commencé à bafouer les droits de la population civile des territoires envahis. Dans ce but les dirigeants bolcheviques ont créé la Commission extraordinaire panrusse (VeTcheKa), c'est-à-dire, l'organisme pour lequel il n'existait aucune loi, ni de principes moraux élémentaires. Bien que cet organisme ait changé souvent de nom, il resta pendant toute la période de l'existence de l'URSS l'instrument principal du régime totalitaire. Pour lutter contre les dissidents, les dirigeants bolcheviques ont mis en place une institution spéciale judiciaire nommée « réunions extraordinaires », dont l'existence n'était même pas prévue dans la Constitution de l'URSS. Traduits devant les tribunaux, les citoyens étaient privés du droit de défense, et généralement condamnés à de longues peines de privation de liberté.

C'est le génocide qui était le fondement de la politique des dirigeants bolcheviques à l'égard des peuples

non-russes. On détruisait des peuples entiers. Ainsi selon le recensement de la population de l'URSS de 1926, on comptait quelque 150 ethnies, grandes et petites ; en 1979 leur nombre a diminué jusqu'à 101, les autres ayant été assimilés ou éliminés par un autre moyen. Pendant la Deuxième guerre mondiale, la direction bolchevique a déporté des peuples entiers et leurs républiques autonomes ont été liquidées.

Dans leur politique à l'égard des nationalités, les dirigeants de l'URSS restaient fidèles au principe « diviser pour régner » (divide et impera). Afin de brouiller entre eux divers peuples, ils traçaient des frontières entre les Républiques fédérées en ignorant la géographie des nations autochtones.

C'est le peuple ukrainien qui a subi les plus lourdes pertes durant les années du régime bolchevique totalitaire. On avait détaché de la RSS d'Ukraine, proclamée formellement souveraine, des territoires ethniques considérables dans lesquels les Ukrainiens ont été privés de leurs droits nationaux et culturels, puis assimilés ; dans des papiers officiels ils furent inscrits par principe comme russes. A la suite d'une pareille assimilation des Ukrainiens et des autres peuples non-russes en URSS, on a vu augmenter rapidement le nombre des Russes : en 1923 ils comptaient quelque 51,5 millions de personnes, et en 1989 145 millions.

L'extermination de la population ukrainienne s'est faite par les moyens les plus cruels, allant jusqu'aux famines (1921-1922, 1932-1933, 1946-1947). Inspirée par les dirigeants bolcheviques, la grande famine de 1932-1933 a coûté la vie à 10-12 millions d'Ukrainiens (4). Les diri-

(4) D'autres estimations parlent de 5-6 millions, sans les pertes subies à la suite des exécutions et de la déportation. NDLR.

geants de Moscou ont dissimulé cette famine au monde civilisé en utilisant à cet effet des hommes de lettres et des journalistes corrompus et trompés des pays occidentaux. Toute aide à la population subissant la famine était interdite. Cette famine a contribué à la destruction de la paysannerie ukrainienne en tant que couche sociale principale de la nation, et à l'établissement dans l'agriculture des rapports de servage par la création de réseaux de kolkhoz et de sovkhoze.

En même temps les villages ukrainiens dépeuplés ont vu arriver, conformément aux dispositions des dirigeants de l'URSS, des Russes de Russie, ce qui a contribué à modifier considérablement la composition nationale de l'Ukraine.

Parallèlement les Ukrainiens furent déportés en masse dans des régions glacées de la Sibérie, où ils furent souvent voués à mort.

C'est avec l'aide des dirigeants bolcheviques de Moscou que le gouvernement communiste de la Pologne a réalisé une action criminelle appelée « Wisla » (« la Vistule »), aux termes de laquelle les Ukrainiens vivant sur les territoires ethniques ancestraux, laissés en dehors de la RSS d'Ukraine, ont été déportés de force et dispersés dans un milieu ethnique étranger afin d'être entièrement assimilés.

Pour accélérer la russification de la population ukrainienne dans les territoires ethniques ukrainiens, les postes de responsable dans les organismes publics et le parti communiste, ainsi que dans les domaines de l'économie et de la culture, furent confiés par le pouvoir bolchevique de l'URSS à des Russes ou bien d'autres non-Ukrainiens qui menèrent, en règle, une politique antiukrainienne en RSS d'Ukraine.

Les dirigeants bolcheviques s'ingérèrent brutalement dans les affaires de l'Eglise ukrainienne. L'Eglise ukrainienne orthodoxe autocéphale et l'Eglise ukrainienne gréco-catholique ont été liquidées et leurs fidèles soumis au Patriarcat de Moscou de l'Eglise orthodoxe russe, qui favorisait l'emprise du régime totalitaire et la russification de la population ukrainienne. Les chrétiens ukrainiens d'autres confessions ont également subi des persécutions. La politique d'athéisme d'Etat fut imposée à l'aide de méthodes violentes, accompagnées de la destruction et de la profanation des églises et chapelles. Les croyants furent empêchés de pratiquer le culte religieux et d'éduquer leurs enfants dans l'esprit de la morale chrétienne.

Les dirigeants bolcheviques ont organisé un procès truqué contre l' « Union pour la libération de l'Ukraine », dans le but d'exterminer les intellectuels ukrainiens de tendance patriotique. On limita continuellement la sphère de l'utilisation de la langue ukrainienne en Ukraine : elle fut progressivement éliminée de la culture et de l'enseignement. La défense des droits de la langue ukrainienne fut élevée au niveau des crimes d'Etat.

Les dirigeants bolcheviques ont appliqué des répressions cruelles en utilisant les plus récentes acquisitions de la science. Les adversaires du régime totalitaire furent non seulement emprisonnés, mais on utilisa contre eux des méthodes de pression psychologique. A partir des années 1960 et jusqu'au début de la « perestroïka », les dirigeants du PCUS ont soumis les dissidents à des séjours dans des hôpitaux psychiatriques.

La politique des dirigeants bolcheviques dirigée contre les peuples s'est manifestée surtout lors de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl en 1986. En dissimulant l'étendue du désastre, ils ont orga-

nisé à Kyïv une manifestation des masses, pour le 1er mai avec la participation des enfants, ainsi que d'autres manifestations culturelles et sportives ; ils n'ont pas assuré à temps une aide médicale aux victimes de cette catastrophe technologique la plus grande depuis l'histoire de l'humanité.

Conclusion. Les dirigeants bolcheviques (communistes) de l'URSS ont commis des crimes prévus par l'article c) des Statuts du Tribunal Militaire International et la Convention sur la prévention du génocide et le châtimement des coupables.

L'activité criminelle des dirigeants bolcheviques du Parti communiste russe (des bolcheviks), du Parti communiste (bolchevique) de l'Union et du Parti communiste de l'URSS, ne diffère en rien et dans beaucoup de cas dépasse par sa gravité celle des dirigeants du parti nazi, et c'est ce qui exige la traduction en justice du PCUS en tant qu'organisation criminelle, et ceci en toute conformité avec les Statuts du Tribunal Militaire International. Sans cela le parti bolchevique aura la possibilité d'être réanimé sous un autre nom et de commettre à nouveau les mêmes crimes.

Conformément à la convention sur l'inapplication de la prescription pour les crimes militaires et les crimes contre l'humanité, la prescription n'est pas applicable pour les actions criminelles commises par les dirigeants du PCUS.

Le Bloc ukrainien des forces nationales et patriotiques de la région de Lviv tient compte de ce que dans presque toutes les anciennes Républiques fédérées de l'URSS, ce sont des représentants des échelons supérieurs de l'ancienne nomenklatura communiste qui sont aujourd'hui au pouvoir. Ils ne sont pas intéressés généralement à ce que le PCUS soit traduit en justice en tant qu'organisa-

tion criminelle. Dans aucun des Etats indépendants qui sont nés sur les ruines de l'URSS, on n'a jusqu'à présent condamné les participants au coup d'Etat d'août 1991. Réanimés souvent sous des noms dissimulés, des organisations communistes (bolcheviques), dans des jeunes Etats indépendants ainsi que dans la Fédération de Russie, revendiquent la restauration du régime communiste totalitaire et de l'URSS dont les dirigeants se sont rendus coupables d'avoir commis de lourds crimes contre l'humanité.

En prenant en considération ce qui précède, le Bloc ukrainien des forces nationales et patriotiques est d'avis que pour traduire en justice les dirigeants bolcheviks du PCUS, en tant qu'organisation criminelle, il est nécessaire de :

1. Créer un Comité national civique pour intenter un procès international au PCUS en tant qu'organisation criminelle, avec la participation des représentants des organisations nationales-démocratiques et patriotiques, et au niveau local créer des Comités civiques dans des régions, districts, villes et villages, afin de réunir des témoignages sur les crimes commis par la nomenklatura communiste et d'en informer l'opinion mondiale.

Le Comité national civique doit exiger l'interdiction et la traduction en justice des organisations communistes et procommunistes qui se prononcent pour la restauration de l'URSS, qui poursuivent la politique et la pratique du PCUS et se réclament les héritières de cette Organisation criminelle.

2. Faire appel aux forces de progrès des Etats nés sur les ruines de l'URSS et des Etats ayant été asservis par les dirigeants bolcheviques de Moscou en dehors de l'URSS, de créer des comités nationaux analogues, et là où de tels organismes existent déjà, faire coordonner

leurs actions depuis un Comité international unique, dont l'activité serait conforme aux principes du droit international.

3. Soulever devant les gouvernements des pays occidentaux, devant les organisations internationales compétentes la question sur la création du Tribunal Militaire International, conformément aux Statuts du Tribunal de Nuremberg pour faire des travaux préparatifs en vue du jugement du PCUS en tant qu'organisation criminelle.

Le jugement du PCUS en tant qu'organisation criminelle n'est pas un désir de vengeance : il est nécessaire comme gage de la liberté des peuples de l'ex-URSS, comme garantie de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde, pour prévenir la restauration de l'organisation criminelle bolchevique sous une autre forme et pour mettre fin à la structuration mafieuse communiste de la vie publique dans les Etats indépendants nés sur les ruines de l'URSS. Un pareil jugement est nécessaire, non seulement pour la justice elle-même, mais aussi pour l'avenir de l'humanité tout entière.

Le Bloc ukrainien des forces nationales et patriotiques de la région de Lviv se prononce pour que l'activité du Comité national civique en faveur du jugement international du PCUS soit conforme aux exigences des lois ukrainiennes et aux normes juridiques internationales.

Nous espérons rencontrer la compréhension de toutes les forces antibolcheviques et anti-impériales en Ukraine, et de tous les citoyens de notre Etat indépendant.

Nous espérons également que notre idée sur le jugement international du PCUS pour les crimes commis durant le régime totalitaire trouvera le soutien de la communauté internationale et de l'opinion progressiste dans le monde.

Adopté le 1er mars 1995 par le Conseil de coordination du Bloc ukrainien des forces nationales et patriotiques de la région de Lviv (BUFNDPL), comme base pour les actions communes des forces antibolcheviques et anti-impériales.

La présente plate-forme a été élaborée par Oleh Hryniv, docteur en philosophie, vice-président du Centre de coordination du BUFNDPL.

Signé : Stéphane PAVLOUK
professeur, président du Centre de coordination
du BUFNDPL

Traduit de l'ukrainien
par O. Piavka

La communauté Juive d'Ukraine

Le journaliste français Jean-Yves Camus, lors de son séjour à Kyïv en avril 1996, a interrogé Josef Zissels, président de la communauté juive d'Ukraine. Son interview est parue dans « Tribune Juive » du 25 avril 1996.

Selon les déclarations de J. Zissels, la communauté juive d'Ukraine compte environ cinq cent cinquante mille membres. Dans la capitale, à Kyïv, la communauté juive compte environ 110 000 membres. En ce qui concerne les autres villes, ces chiffres sont les suivants : Odessa - 60 000 ; Dnipropetrovsk - 60 000 ; Kharkiv - 50 000 ; les villes de Zaporijia et Kryvyi Rih - environ 20 000 chacune; les villes de Lviv et Tchernivtsi - environ six mille chacune.

Il existe en Ukraine quatorze écoles juives (celle de Kyïv accueille six cents élèves) et une université. Il y a aussi une quinzaine de journaux juifs. Depuis l'indépendance de l'Ukraine, la communauté connaît un important retour identitaire. Des clubs culturels juifs se transforment en communautés. La communauté « *entretient de bonnes relations avec l'Etat et vit librement* », a notamment déclaré J. Zissels.

Pour différentes raisons, plus particulièrement pour des raisons économiques, 25 000 Juifs partent vers Israël chaque année, 10 000 émigrent vers les USA, et 5 000 dans d'autres pays, notamment en Allemagne. Depuis 1989, trois cent mille Juifs ont quitté l'Ukraine, dont 170 000 vers Israël.

Au sujet des contacts avec les autres communautés religieuses, J. Zissels a répondu :

« Aucun au plan institutionnel. Les Orthodoxes sont divisés entre le Patriarcat de Kiev et celui de Moscou et la tension est très forte entre eux. L'Eglise de Moscou fait venir de la littérature antisémite. Pas celle de Kiev, qui dépend de l'Etat et n'est pas antisémite. Je connaissais le Patriarche Volodymyr Romaniouk, décédé l'an dernier : il projetait de faire une déclaration positive sur les relations avec le judaïsme, mais sa mort l'en a empêché. Avec les Catholiques de rite grec (uniates), présents à l'ouest, nous n'avons aucun problème non plus. »

L'Eglise Gréco-Catholique Ukrainienne

A l'occasion du Concile et du synode de l'Eglise gréco-catholique ukrainienne (Eglise catholique ukrainienne de rite byzantin) qui a eu lieu au début du mois d'octobre 1996 à Lviv, M. Ivan Hel, ancien dissident et activiste bien connu pour l'existence légale de l'Eglise en Ukraine soviétique, aujourd'hui président du fonds de renaissance spirituelle A. Cheptytskyi, a accordé juste avant le début du Concile une interview au journaliste Bohdan Vovk.

Cette interview, qui traite des problèmes existentiels et des difficultés de l'Eglise ukrainienne, a été publiée dans le quotidien *Za Vilnou Oukraïnou* du 12 octobre 1996. NDLR.

B. Vovk : Monsieur Hel, cette année nous fêtons le 400^e anniversaire de l'Union de Brest-Litovsk (union d'une partie de l'Eglise Orthodoxe Ukrainienne avec Rome. NdT)... Ainsi qu'on l'a vu dans la lettre du Pape émise pour cette occasion, les fidèles et le clergé de l'Eglise gréco-catholique Ukrainienne (EGCU) ont montré une foi et une obéissance « indéfectibles » au Saint-Siège. Mais aujourd'hui ces mêmes fidèles ont des raisons d'être déçus par les promesses non tenues du Siège Apostolique. On ne parle même plus de l'instauration du Patriarcat de l'EGCU, alors que tous les prétendus obstacles qui l'empêchaient sont tombés.

Déception aussi lorsque l'on considère les dirigeants actuels de notre Eglise, car évidemment après des personnalités telles que le métropolite Cheptytskyi ou le patriarche Joseph Slipyi, les hiérarques actuels font pâles figures.

Le Concile de notre Eglise, qui va se tenir bientôt et auquel vous allez participer, va se pencher sur tous ces problèmes. Pouvez-vous nous dire comment, à votre avis, les fidèles pourront influencer pour résoudre les problèmes et améliorer la situation ?

I. Hel : *Notre Eglise a effectivement prouvé sa fidélité au Saint-Siège ; nous avons des milliers de confesseurs de la foi qui ont donné leur vie, particulièrement parmi les membres de notre clergé. Malheureusement le Saint-Siège ne l'a pas reconnu, aucun de nos évêques martyrs n'a été béatifié. Rome poursuit sa politique traditionnelle de promesses et d'atermoiements.*

Les pèlerinages de nos fidèles à Rome me rappellent les journées de l'Ukraine à Moscou : bien installés, on chantait, on visitait, on se montrait et... on revenait chez nous sans rien avoir obtenu.

Bien sûr, nous resterons fidèles au Saint-Siège, mais pas dans une obéissance inconditionnelle. Considérant que l'Eglise est un phénomène national, que grâce à l'EGLCU on a sauvé l'idée de l'orthodoxie ukrainienne et l'idée nationale, nous nous devons de faire entendre la vérité si elle est amère.

Cela fait sept ans que notre Eglise est sortie de la clandestinité, et sept ans que nous attendions un Concile ou un autre forum organisé ou on pourrait débattre de l'état de notre Eglise, de son devoir et de sa mission. Enfin nous l'avons.

Notre évêque Volodymyr, représentant du chef de l'EGLCU en Ukraine, n'a pas su profiter en 1989 d'un moment historique sans précédent, et renforcer matériellement un succès triomphal de l'Eglise. La diaspora a aussi créé le mythe de l'évêque Volodymyr en tant que sauveur

de l'Eglise, l'incitant ainsi à s'opposer au chef de notre Eglise, le cardinal Ivan Loubatchivskyi (1).

Si, par exemple, un mauvais choix d'évêque a été fait, et qu'en soient conscients et les fidèles et le clergé, doit-on attendre que cet évêque meure dans 10, 20 ou 30 ans pour modifier ce choix ?

B. Vovk : Vous soulevez là un problème qui est caractéristique, et pas seulement à l'Eglise. Il s'agit de la situation d'une personne qui a été efficace dans la clandestinité, mais qui se révèle tout à fait incapable dans un travail constructif. Il est donc impératif qu'un organisme tel que l'Eglise puisse se doter de lois qui prennent en compte les faiblesses humaines, trouver des mécanismes qui permettent de surmonter les obstacles.

I. Hel : *Dans une certaine mesure je suis d'accord avec vous qu'il s'agit là plus de notre malheur que de notre faute. Mais un chef tel que le représentant du chef de l'Eglise doit savoir apprécier la situation avec réalisme, et être constructif dans son travail. Si dans ce synode nous ne remédions pas à la situation, nous resterons encore sept ans dans cette faim spirituelle. De quoi s'agit-il ? Nous vivons dans une profonde crise de gouvernement de notre Eglise. La rotation des évêques est absolument nécessaire, mais ne se réalise pas. Une grande partie de l'épiscopat a plus de 75 ans, voire plus de 80 ans. Les évêques consacrés ces dernières années ne sont pas tous à la hauteur. Donc une des principales missions du synode, en tant qu'organe législatif de l'Eglise, doit être la décision de limiter l'âge d'activité des évêques,*

(1) Les difficultés dans les rapports entre Mgr Volodymyr et le cardinal ne sont plus d'actualité. NDLR.

ainsi que la transmission volontaire des pouvoirs. Si une personne ressent ses responsabilités devant Dieu, devant l'Ukraine, devant l'Eglise, elle doit être apte à juger objectivement ses possibilités, et à partir en transmettant ses pouvoirs à d'autres.

B. Vovk : Pour cela il faut une forte volonté, car il s'agit d'un acte des plus sérieux d'une existence ?

I. Hel : *Très sérieux, peut-être même héroïque dans une certaine mesure. En 1989, l'évêque Volodymyr avait plus de 70 ans. Il était un bon évêque dans la clandestinité, lorsque l'Eglise était statique. Mais après la légalisation de l'Eglise, l'évêque a continué à diriger comme auparavant, il n'avait plus de forces pour une activité dynamique et constructive.*

Autre exemple : l'évêque de l'EGCU en Allemagne est Mgr Platon Kornylak (2). Depuis de nombreuses années il est très malade, on peut dire inapte. Cependant, la communauté ukrainienne en Allemagne, particulièrement à Munich, est nombreuse et puissante. Il faut donc une personne jeune, énergique, pour diriger cet exarchat. Nous avons des prêtres capables, par exemple le père Datsko qui a mis en place toutes les structures ecclésiales qui fonctionnent aujourd'hui, il mérite depuis longtemps le titre épiscopal. De même le supérieur du monastère de Krekhiv, le père Théodose Yankiv, un organisateur et un administrateur brillant ; parti de rien, il a élevé le monastère de Krekhiv à un niveau européen. Il devrait depuis longtemps diriger non plus un monastère mais un

(2) Mgr Kornylak a démissionné en janvier 1997. L'exarchat ukrainien en Allemagne est administré provisoirement par Mgr Mykhail Hryntchychyn, exarque de l'Eglise ukrainienne en France. NDLR.

évêché, ou être dans l'appareil central de l'Eglise. On l'a en fait envoyé à Rome en affirmant que c'était là une promotion. En fait de promotion, c'est un véritable exil !

Et il y a bien d'autres exemples. Pendant ce temps, en Ukraine et dans la diaspora on consacre et on nomme évêques des gens qui n'ont pas la mentalité ukrainienne, incapables de s'adapter en Ukraine, mais par contre très obéissants à Rome.

B. Vovk : Que pensez-vous d'évêques tels que Mgr Loubomyr Houzar, qui, bien que plus très jeune, me semblent très compétents et intelligents ?

I. Hel : *Le patriarche Joseph Slipyi avait pressenti L. Houzar comme co-adjuteur. Après la mort du patriarche Joseph, en 1984, les évêques de la diaspora ont préféré lui choisir pour successeur, Myroslav Ivan Loubatchivskiyi. A mon avis, ce dernier n'avait pas les possibilités objectives de poursuivre l'œuvre du patriarche Joseph, et de prendre le titre de Patriarche Joseph II. Si l'évêque Loubomyr Houzar venait à être choisi comme chef de l'Eglise, je pense qu'il devrait prendre le nom de Patriarche Joseph II et mettre Rome devant le fait accompli (3) Nous devons rester fidèles au Saint-Siège, mais pas dans une obéissance humiliante, soyons dignes du Patriarche Joseph (Slipyi).*

Il faut aussi que l'évêché d'Oujhorod rentre sous l'autorité du chef de l'Eglise gréco-catholique ukrainienne. L'évêque actuel, Semydi, mène une activité anti-

(3) Mgr Loubomyr Houzar est effectivement devenu, depuis le Concile, le deuxième personnage dans la hiérarchie de l'Eglise. Par contre le Concile n'a pas décidé de proclamer unilatéralement le Patriarcat de l'Eglise ukrainienne, tout en acceptant de travailler à la mise en place de ses structures. NDLR.

ukrainienne, pro-hongroise. Et ceci avec la bénédiction du Vatican ! Je ne comprends même pas que des évêchés de notre Eglise aux USA, ceux de Stenford et de Chicago, soient directement placés sous l'autorité du Vatican, au lieu de celle du chef de l'Eglise gréco-catholique ukrainienne. Il y a des gréco-catholiques en Australie, au Canada, en Amérique, en Pologne, en Allemagne, et leurs évêques doivent être directement sous l'autorité du chef de cette Eglise en Ukraine. Si le prochain chef de notre Eglise reste, lui aussi inactif, alors dans 100 ans nous en serons encore à attendre notre Patriarcat. Aussi j'en appelle au chef de l'Eglise à prendre le titre de Patriarche Joseph II.

B. Vovk : Il faut envoyer des missionnaires dans l'est du pays, car sinon d'autres iront à notre place. Ne voit-on pas déjà se profiler une expansion spirituelle concurrente ?

I. Hel : *Vous avez entièrement raison. L'Eglise Catholique Romaine Polonaise a 470 églises et près de 600 communautés en Ukraine orientale. Tout cela devrait revenir à l'Eglise gréco-catholique ukrainienne qui n'y compte que 50 à 60 communautés ! Les Polonais ont compris le vide spirituel en Ukraine et ils agissent selon la logique suivante : l'Eglise orthodoxe russe est complètement discréditée de par sa collaboration avec le pouvoir soviétique, l'Eglise gréco-catholique ukrainienne est physiquement et moralement anéantie par le même pouvoir, alors ce vide doit être rempli par les catholiques romains (4) (voire même par... des Témoins de Jéhovah, ou la secte Fraternité Blanche).*

(4) On perçoit mal l'expansionnisme de l'Eglise romaine polonaise en Ukraine qui dépasse la communauté polonaise, en somme peu importante.

En outre, on nous sacrifie au nom d'une illusoire idée œcuménique, illusoire et peut-être même macabre, car l'Eglise orthodoxe russe veut l'œcuménisme à ses propres conditions, pas à celles du Vatican. Si la Russie rejoint l'Eglise Universelle, elle cesse d'être la Russie. L'élite russe, cléricale et laïque en est consciente. Le Vatican se trompe lui-même en percevant des dividendes tout en sacrifiant consciemment notre Eglise.

B. Vovk : En résumé, notre entretien n'est pas très optimiste. Peut-être parce que nous avons plus abordé les difficultés que les choses qui marchent bien ?

I. Hel : *C'est vrai... Depuis sa sortie des catacombes l'Eglise gréco-catholique ukrainienne a fait un progrès formidable : ses structures fonctionnent, on édifie de nouveaux lieux de culte, on a de nouveau atteint le nombre de fidèles que l'Eglise comptait avant la seconde guerre mondiale. L'Eglise a témoigné de son unité avec le peuple et de sa fidélité au Siège Apostolique. Mais devant nous il y a encore un travail missionnaire à faire...*

Le schéma de l'histoire de l'Ukraine de Hrouchevskiyi et l'actualité

par W. KOSYK

Le schéma de l'histoire de l'Ukraine de Mykhaïlo Hrouchevskiyi (1866-1934) (1) est connu surtout sous sa forme de périodes de l'histoire du peuple ukrainien. Certains détails importants de ce schéma sont cependant moins connus.

En fait le schéma présenté par Hrouchevskiyi au début du siècle est, à notre avis, d'une importance capitale et reste toujours d'actualité.

M. Hrouchevskiyi a présenté et expliqué lui-même en détail son schéma dans l'article « *Le schéma usuel de l'histoire « russe » et la question de la structure rationnelle de l'histoire des Slaves orientaux* », article qu'il a écrit à Lviv le 22 septembre 1903, prenant part à la discussion concernant le plan de l'histoire slave, préparé par la sous-section historique de l'assemblée des philologues russes. Cet article fut publié en 1904 dans un recueil de l'Académie des sciences de l'Empire russe sur les connaissances slaves (2).

(1) Le présent texte est celui d'une intervention (en ukrainien) lors du colloque international de Ternopil (27 septembre 1996) et celui de Budapest (6 décembre 1996), consacrés à l'historien ukrainien M. Hrouchevskiyi. NDLR.

(2) *Stat'i po sloviaovediéniou*, Sb. Rossiyskoy imperatorskoy Akademii Naouk, SPB., 1904, vyp. 1, p. 298-304 (Articles de la philologie slave, recueil de l'Académie des sciences impériale, St-Petersbourg, 1904, éd. 1, p. 298-304), Texte ukrainien : Mykhaïlo Hrouchevskiyi, *Zvytchajna skhema « rousskoï » istorii i sprava ratsionalnoho oukladou istorii skhidnoho sloviaanstva*, dans « *Politologia* », recueil de O.I. Semkiv, Lviv, 1996, p. 167-173.

La structure du schéma de l'histoire « russe », comme le rappelle M. Hrouchevskiyi, était construite de la manière suivante : préhistoire de l'Europe orientale, implantation des Slaves, l'Etat Kiévien jusqu'au milieu du XII^e siècle, la principauté de Vladimir, la principauté de Moscou à partir du XIV^e siècle, puis l'Etat Moscovite, ensuite l'Empire. Hrouchevskiyi dit avec raison que ce schéma est devenu le schéma de l'histoire d'abord de « l'Etat russe », puis il a été progressivement transformé en histoire du « peuple grand-russe » (3).

M. Hrouchevskiyi considérait qu'à la base de ce schéma de l'histoire des Slaves orientaux se trouve la « *généalogie de la dynastie moscovite* », c'est-à-dire le fait que les princes moscovites avaient une certaine parenté avec les princes ayant régné à Kyïv, parenté qui devint le fondement de la construction du schéma de l'histoire russe.

Toutefois la science historique contemporaine permet d'approfondir l'enquête sur ce problème, que M. Hrouchevskiyi a fort justement soulevé au début du XX^e siècle. Sur la base d'études approfondies, nous pouvons affirmer aujourd'hui que le rôle décisif de cette question fut joué, non pas tant par la généalogie (son rôle est secondaire), que par l'Eglise Orthodoxe ayant son siège à Moscou, avec bien sûr l'influence directe du patriarcat de Constantinople.

Comme nous le savons, l'Etat Kiévien a éclaté entre 1132 et 1135. Dans les possessions nordiques de cet immense Etat (donc sur le territoire de la future Russie) des Etats indépendants sont apparus, qui ont commencé à bâtir leur vie propre. En 1199, le métropolite de Kyïv, qui ne dépendait pas des princes de Kyïv mais directement de Constantinople, transféra la résidence de la

(3) Ibid., p. 167.

métropole de l'Eglise, de Kyïv, jusqu'alors siège officiel de cette métropole, vers Vladimir sur la Kliazma, c'est-à-dire dans un Etat étranger voisin. Et en 1325, le lieu de résidence du métropolitain fut transféré à Moscou.

Mais les métropolitains, dont la résidence était il y a encore peu de temps Kyïv, portaient toujours le titre de « *métropolitain de Kyïv et de toute la Rous'* » et c'est avec ce titre qu'ils se sont transférés dans un Etat étranger voisin qui, lui, ne s'appelait nullement Rous'. Ainsi, c'est par leur faute que le terme « Rous' » a commencé à faire son apparition dans l'Etat voisin et sera répandu plus tard dans le nord.

Constantinople était hostile à l'idée de diviser la grande métropole de la Rous' qui existait au nord de la mer Noire. Sous le terme « Rous' » Constantinople comprenait toujours non seulement la Rous', mais aussi les territoires sur lesquels la Rous' avait régné jusqu'en 1132-1135. Il n'y a là rien d'étonnant : à notre époque des mass-media, d'une information comprenant aussi la radio et la télévision, sous l'appellation « Angleterre » on comprend le plus souvent tout le territoire de la Grande-Bretagne, comme sous l'appellation « Russie » on comprenait, il y a peu de temps, toutes les Républiques de l'URSS.

Moscou, tout à fait naturellement, était loin de se considérer comme l'héritière de Kyïv. Ce qu'elle voulait, c'était être reconnue comme héritière de Vladimir sur Kliazma, un centre culturel important, et elle luttait âprement pour cela (4).

Ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle que le métropolitain Kyprian (Cyprien), un Bulgare nommé par Constantinople, commença à diffuser des idées nouvelles dans l'Eglise Orthodoxe dans l'Est de l'Europe. En accord avec la

(4) Cf. Wolodymyr Kosyk, *L'Ukraine et la Russie*, revue « *Istina* », n° 4, Paris, 1992, p. 367-396.

position de Constantinople, il était partisan d'une « métropolie pan-rous' unique » (5). C'est à l'époque de Kyprian qu'est rédigée une chronique « pan-rous' » (1382) et que paraissent des écrits où, pour la première fois dans l'histoire de l'Etat de Vladimir-Souzdal et de Moscou, on commence à parler d'un lien avec l'Etat Kiévien des IX^e-XIII^e siècles (6). L'historien bulgare I Snegarov souligne que Kyprian considérait que le centre de la Rous' était Moscou, et qu'il envisageait d'unifier « l'Eglise rous' » comme première phase à l'unification de « toute la terre rous' » (7).

Toutefois Moscou, pendant encore presque un siècle, ne voyait pas la raison de se réclamer héritière de Kyïv.

Les métropolitains, dont le lieu de résidence était Moscou, portèrent le titre de « métropolitain de Kyïv et de toute la Rous' » jusqu'en 1458. Et lorsqu'ils changèrent ce titre pour celui de « métropolitain de Moscou et de toute la Rous' », alors, les princes moscovites, après le rattachement forcé de Novgorod et de Tver à l'Etat moscovite, se mirent à s'intituler seigneurs de « toute la Rous' » (8). Et au début du XVI^e siècle, Ivan III commença à dire que « toute la terre de la Rous' a été depuis longtemps, depuis nos ancêtres, notre patrimoine » (9).

De ce fait, *quatre siècles* après l'éclatement de l'Etat Kiévien et l'apparition au nord d'Etats indépendants, et

(5) I.B. Grekov, *Vostotchnaya Evropa i oupadok Zalatoj Ordy* (L'Europe de l'Est et la chute de la Horde d'Or), Moscou, 1975, p. 437.

(6) Ibid. p. 323-324, 332-333.

(7) I. Snegarov, *K istorii koulturnykh svyazey mejdou Bolgariëy i Rossiëy v kontse XIV-natchala XV vv.* (Sur l'histoire des relations culturelles entre la Bulgarie et la Russie vers la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle), in « Mejdounaronyé svyazi Rossiyi do XVIII v. », Moscou, 1961, p. 263, 266, 267.

(8) V.A. Kounine, *Skazanié o smetri mitropolita Petra*, in « Troudy otdela drevniérousskoy literatoury », XVIII, M.-L., 1962, p. 75.

(9) Natalia Polonska-Vassylenko, *Two conceptions of the history of Ukraine and Russia*, London, 1968, p. 37.

près de deux siècles après le déclin de l'Etat de Galicie-Volynie, la lointaine parenté du prince moscovite avec les princes qui ont régné à Kyïv, devient la base des prétentions politiques de Moscou sur des territoires étrangers sur lesquels régnait autrefois, non pas Moscou, mais Kyïv. C'est précisément dans cette atmosphère politico-religieuse, où le rôle dominant est joué par l'Eglise Orthodoxe, qu'est née au début du XVI^e siècle (1504-1524) la théorie de « Moscou - troisième Rome ».

Peu de temps après, dans les écrits du métropolite Makari (1542-1563) est instaurée l'idée d'unité de l'histoire « russe », de l'Etat « russe », de l'Eglise « russe », de la dynastie « russe », et d'autre part l'idée du pouvoir tsariste en tant que monarchie théocratique (10).

Mykhaïlo Hrouchevskyi, dans son article sur le schéma de l'histoire, a démontré que la principauté de Vladimir-Moscou aux XIII^e-XIV^e siècles ne pouvait être la prolongation de la principauté de Kyïv. Des recherches historiques approfondies l'ont convaincu que « *l'Etat Kiénien, son droit, sa culture, étaient l'œuvre d'une ethnie ukraino-ruthène ; ceux de Vladimir-Moscou d'une autre ethnie, grand-russe* ». Plus loin il dit : « *La période Kiénienne fut prolongée non pas dans celle de Vladimir-Moscou, mais dans celle de Galicie-Volynie du XIII^e siècle, puis ensuite dans la période lituano-polonaise des XIV^e-XVI^e siècles. L'Etat de Vladimir-Moscou n'était ni l'héritier, ni la continuation de l'Etat Kiénien, il s'est développé sur ses racines propres, et son rapport à l'Etat Kiénien peut plutôt être comparé à celui entre l'Empire Romain et ses provinces gauloises, et non pas à une reprise de deux périodes dans la vie politique et culturelle de la France* » (11).

(10) O. Ohloblyn, *La théorie moscovite de la III^e Rome aux XVI^e-XVII^e siècles*, Munich, 1951, p. 32.

(11) *Zvytcháina skhema...*, op. cit., p. 168.

Cette comparaison très pertinente de Mykhailo Hrouchevskyi est, semble-t-il, oubliée de certains historiens ukrainiens. Ainsi donc Hrouchevskyi compare les relations entre l'Etat Moscovite et l'Etat Kiévien à celles entre la France et l'Empire Romain. Ici, cependant la terminologie nécessite une précision. La Gaule, future France, a été une province de Rome, plus exactement de l'Empire Romain, de même que les terres de Vladimir-Moscou furent provinces de Kyïv, c'est-à-dire de l'Empire Kiévien.

Car, à notre avis, l'Etat est-européen, édifié par Kyïv, fut aussi un empire. A cette époque il n'existait pas d'Etats nationaux. De plus, les chroniques confirment que jusqu'à la chute de l'empire, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XII^e siècle, la dénomination *Rous'* ne s'appliquait qu'aux territoires autour de Kyïv. Les autres territoires ne s'appelaient pas *Rous'* : ils étaient des possessions de la *Rous'*.

Plus loin, M. Hrouchevskyi écrivait que même lorsque le pouvoir kiévien a « *transplanté* » dans les territoires russes les « *formes de vie socio-politique, le droit et la culture* » qui existaient en *Rous'*, « *on ne peut cependant pas sur cette base inclure l'Etat Kiévien dans l'histoire de l'ethnie grand-russe* » (12).

A cette remarque de M. Hrouchevskyi, on peut ajouter cette constatation fondamentale : les Français commencent leur histoire par l'histoire de la Gaule, et non pas par l'histoire de l'Empire Romain, et ils ne formulent aucune prétention envers l'Etat Romain et l'Italie.

Dans l'article cité, M. Hrouchevskyi fait remarquer aussi que du fait qu'on inclut « *la période kiévienne* » dans l'histoire de l'Etat et de la culture du « *peuple grand-*

(12) Ibid.

russe », l'histoire du peuple ukrainien se trouve privée de son début ; de ce fait on parle généralement de ce que « l'histoire de l'Ukraine, « du peuple petit-russien », commence seulement aux XIV^e-XV^e siècles, et tout ce qui était auparavant, tout ceci fait partie de l'histoire « obchtcherousskaya » (pan-russe) (13).

M. Hrouchevskyi écrivait ensuite :

« Un tel point de vue est encore fortement ancré, bien qu'à mon avis, s'il n'est pas au service de la politique, il n'est qu'une survivance du vieux schéma historiographique moscovite, une survivance quelque peu adaptée aux exigences historiographiques nouvelles, mais dans son essence il est tout à fait irrationnel. L'histoire grand-russe (elle devient telle à partir des XII^e-XIII^e siècles) avec un début ukraino-ruthène (kiévien) raccommo­dé à elle, n'est qu'une combinaison artificielle, boiteuse, et pas une quelconque histoire « pan-russe ». Du reste, il ne peut y avoir d'histoire « pan-russe », de même qu'il n'existe pas d'ethnie « pan-russe » (14).

Comme on le sait, l'historiographie russe a continué à inclure dans l'histoire du peuple russe la « période kiévienne », et sous le pouvoir soviétique la thèse officielle devint celle de l'existence d'une « ethnie vieux-russe », qui en réalité n'a jamais existé, et dont soi-disant seraient issus ensuite trois peuples (russe, ukrainien et biélorusse. NdT).

Nous n'évoquons pas ici certains autres aspects du schéma de l'histoire de l'Europe orientale de M. Hrouchevskyi (par exemple, concernant l'histoire de la Bélarus). Il faut cependant convenir que le concept de peuple « pan-russe » ou « vieux-russe » contre lequel s'élevait M. Hrouchevskyi, prédomine encore aujourd'hui chez

(13) Ibid., p. 169. Le terme « obchtcherousskaya » est difficile à traduire : on peut dire « commune russe », ou « pan-russe ».

(14) Ibid. p. 172.

certain historiens. Ces historiens continuent mécaniquement à confesser le schéma d'histoire des peuples est-européens imposé par l'historiographie russe.

Ce schéma « pan-russe » règne d'ailleurs sans aucun sens critique dans les universités étrangères, notamment occidentales. Dans les ouvrages scientifiques et les œuvres romanesques qui paraissent il y a encore peu de temps à Moscou, le terme « Rous' » était toujours traduit par le mot « Russie » (15). Une interprétation aussi anti-historique et anti-scientifique crée de conséquences négatives extrêmes pour la compréhension de l'histoire de l'Ukraine, du peuple ukrainien et de son droit à une vie distincte, indépendante.

Aujourd'hui il va de soi que la connaissance de l'histoire a une relation directe avec la question de l'indépendance de l'Etat ukrainien. Par exemple, après la proclamation d'indépendance de l'Ukraine en 1991, on pouvait

(15) Dans les sources médiévales des pays occidentaux, on trouve diverses appellations de la Rous'. En latin, on utilisait généralement l'appellation Ruthenia ou Ruscia. Yaroslav le Sage (978-1054) est désigné diversement : Rex Ruthenorum, Rex Russiae, Rex Rutorum, Rex Ruticorum, Rex Rusulorum, Rex Sclavorum, Rex Rugorum, Rex Rabastiae, Rex Rusicorum. Il n'existait alors aucune Russie.

L'historien russe R. I. Avanesov rappelait : « *Le berceau de l'ethnie grand-russe fut la région Rostov-Souzdal, sur la base de laquelle s'est bâtie l'Etat Russe (la Rous' Moscovite)* ». Cf. *Voprosy istorii rousskogo iazyka v epokhou formirovaniia i dalneichogo razvitiia rousskoy (velykorousskoy) narodnosti* (Questions de l'histoire de la langue russe à l'époque de la formation et du développement de l'ethnie russe (grand-russe, in « *Voprosy formirovaniia rousskoy narodnosti i natsii* », Académie des sciences de l'URSS, M.-L., 1959, p. 176). Dans l'Etat Moscovite, on a commencé à utiliser l'appellation « Russie » à partir de la fin du XV^e siècle, mais cette désignation est restée livresque pratiquement jusqu'à Pierre I^{er}. L'historien russe A.-M. Sakharov a écrit justement que « *l'Etat Russe ayant Moscou à sa tête* » s'est définitivement formé à la fin du XV^e-début du XVI^e siècle. Cf. *Obrazovanié i razvitié Rossiyskogo Gosoudarstva v XIV-XVII vv.* (Naissance et développement de l'Etat Russe aux XIV^e-XVII^e siècles), M. 1969, p. 73). Ainsi « Russie » et « Rous' » ne sont pas du tout la même chose, ni dans le sens historique et temporel, ni dans le sens politique.

entendre en France des expressions d'étonnement du genre : « Comment se fait-il que des Russes se séparent d'autres Russes, car Kyïv est la première capitale du premier Etat russe. » De là naît une certaine réserve vis-à-vis de l'existence de l'Etat ukrainien. Les cercles pro-russes considèrent que tôt ou tard l'Ukraine reviendra dans le giron de la Russie.

La connaissance de l'histoire, réelle ou déformée, influe sur les positions et les décisions politiques. De là, à notre avis, découle la nécessité que soient présents dans les pays étrangers, particulièrement occidentaux, non seulement la diplomatie ukrainienne, mais aussi la science ukrainienne, y compris la science historique ukrainienne.

W. KOSYK

L'ampleur de la lutte pour la liberté

Le document que l'on lira ci-après est un document soviétique daté du 25 septembre 1956, c'est-à-dire onze années après la fin de la guerre. Il témoigne de l'ampleur de la lutte pour la liberté des Ukrainiens et de l'étendue de la répression démesurée de Moscou. NDLR.

Au comité Central du PCUS

Conformément aux décisions des organes de justice et des commissions du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, environ 40 000 personnes, anciens bandits ayant fait partie de l'OUN (1) et des prêtres uniates, sont entrées dernièrement dans les régions occidentales de la RSS d'Ukraine des lieux d'emprisonnement et de la déportation à la suite de l'amnistie, de la fin d'emprisonnement ou du changement de l'emprisonnement en relégation. Parmi les personnes rentrées se trouve un certain nombre des chefs de la clandestinité de l'OUN, des religieux et des sectes.

Le retour dans les régions occidentales de l'Ukraine des personnes jadis jugées ayant fait partie des organisations nationalistes n'est pas souhaitable, puisque dans

(1) Organisation des nationalistes ukrainiens (de Stepan Bandera) qui, après avoir lutté contre les Allemands, a poursuivi la lutte contre le régime stalinien. NDLR.

ces régions (2) les bandes armées et la clandestinité de l'OUN n'ont été liquidées qu'à la fin de 1955, et le souvenir de leur méfaits est encore dans la mémoire de la population. Il suffit de dire que dans la période de 1944 à 1955, plus de 23 000 citoyens soviétiques sont morts à la suite des actes terroristes des nationalistes. A la suite des mesures prises pour aénantir la clandestinité armée, plus de 150 000 bandits (*) ont été tués, 103 828 membres de l'OUN et autres éléments nationalistes ont été arrêtés, et en outre 65 000 familles de nationalistes et de leurs complices (203 662 personnes) ont été déportées à titre de mesures de riposte aux manifestations de banditisme.

La défaite de la clandestinité de l'OUN a été favorisé par la réalisation de la collectivisation de l'économie rurale, achevée dans les années 1949-1950. Toutefois, les kolkhozes n'ont pas pu se renforcer suffisamment au cours de ces 5-6 années, notamment dans les villages ayant été le plus atteints par les manifestations du nationalisme.

Bien que la clandestinité organisée de l'OUN ait été liquidée, les éléments nationalistes restés sur place, après avoir changé leur tactique de lutte, continuent néanmoins un travail hostile, en essayant de créer des

(2) Le document parle des régions occidentales de l'Ukraine, dans lesquelles la lutte armée contre l'occupation russo-soviétique était rendue possible grâce à de nombreuses forêts, absentes en Ukraine centrale, de l'est et du sud. Mais en ce qui concerne l'OUN, ses cellules ont été découvertes par les organes de sécurité soviétiques en 1944 également dans l'Ukraine orientale, à savoir dans les régions de Dnipropetrovsk, Kyïv, Zaporijia, Poltava, Jytomyr, Stalino (Donetsks), Tchernihiv, Ssoumy, Vinnytsia, Kharkiv, Kirovohrad, Mykolaïv, Kamianets-Podilsk. Les organes de sécurité russes ont découvert dans ces régions en mars 1944 en tout 196 organisations et groupes de l'OUN (Archives d'Etat de la Fédération de Russie, Moscou. F. 9478, op. 1 d. 132. ff. 461-464). NDLR.

(*) Membres de l'UPA et de la clandestinité armée. NDLR.

organisations et groupes nationalistes, ayant recours souvent à la terreur. Dans les années 1955-1956, 15 assassinats et 16 tentatives d'assassinat ont commis dans les régions occidentales.

De nombreux faits démontrent qu'une partie des nationalistes libérés des lieux d'emprisonnement ne se consacre pas au travail, mène une propagande antisoviétique, établit des liens entre eux et terrorise les citoyens soviétiques, notamment les activistes ayant pris part dans la lutte contre eux.

En janvier 1956, au village Debchtché, région de Ternopil, est arrivé de la déportation Barylko, condamné en 1949 à 25 ans pour participation à un acte terroriste. En juin de cette année, lors d'une réunion des kolkhoziens, il a insulté les dirigeants du kolkhoze, calomnié le système des kolkhozes et menacé de tuer le président du kolkhoze Saliï. Rentré de la déportation dans le village de Pachtchoukhy, de la région de Rivné, l'ancien bandit de l'OUN Tsviakh a roué de coups le brigadier du kolkhoze Kouchnir, disant : « Vous avez mis en prison nos insurgés, nous vous tuons tous. » Et il y a eu d'autres faits de menaces et d'intimidations à l'encontre des activistes du kolkhoze.

Un nombre important de dirigeants des formations religieuses ou de sectes, y compris des prêtres uniates, sont également rentrés des lieux de détention, ce qui a conduit à l'activation des gens d'église en Ukraine occidentale, particulièrement des uniates, dont l'activité est dirigée par le métropolite Slipyi, qui se trouve en déportation spéciale.

La population des régions occidentales réagit d'une manière négative au retour des chefs de bandits et des nationalistes actifs.

Dans le village Korchovets, région de Volhynie, le kolkhozien Falfouchynskyi A.V., âgé de 72 ans, a dit aux

habitants de son village : « Il ne fallait pas libérer autant de personnes de la déportation, puisque ce sont pour la plupart des gens opposés au pouvoir soviétique ; ils introduisent des désordres dans le village, exprimant des convictions qu'il n'y aura pas de kolkhozes ni de pouvoir soviétique ». L'indignation des membres de kolkhozes par l'arrivée des membres de l'OUN actifs et des terroristes a lieu dans de nombreux villes et villages.

De ce fait, dans les conditions existantes en ce moment dans les régions occidentales de l'Ukraine, quand, parallèlement à l'important travail fait dans la construction économique et culturelle, il est nécessaire de fournir encore beaucoup d'efforts pour la poursuite de la consolidation organisationnelle et économique des kolkhozes et de la lutte contre les manifestations du nationalisme, le retour des endroits de détention et de déportation des anciens participants à la clandestinité et de leurs familles peut s'avérer néfaste sur la réalisation des mesures prévues. En plus, la situation se compliquera dans plusieurs villages lors de l'attribution du travail et de l'habitat aux personnes libérées, puisque les maisons qui leur appartenaient jadis ont été attribuées à des personnes transférées de Pologne, à des kolkhoziens ayant souffert à cause des bandits et à des institutions culturelles et d'enseignement.

En ce qui concerne les personnes rentrées et qui travaillent dans les kolkhozes, des mesures sont prises pour leur attribuer un logement, et là où ceci n'existe pas, on leur attribue une parcelle pour construire, puisqu'il ne serait pas indiqué de leur rendre leurs maisons occupées par des kolkhoziens.

Il convient d'attirer l'attention particulièrement sur la situation dans la ville de Lviv, où tentent de s'établir ou se sont établis plus de 2 000 nationalistes ukrainiens (avant leur arrestation il n'y en avait que 196), ainsi que

7 000 éléments criminels. La concentration à Lviv d'un nombre aussi important de nationalistes et de criminels est survenue à la suite du manque de contrôle et de la violation de la réglementation sur les passeports par les organes du MVD (3). Des mesures sont prises pour éliminer ces manquements. Cependant, étant donné que Lviv n'est pas une ville de régime (spécial), ces mesures ne peuvent prévenir l'établissement dans cette ville d'éléments nationalistes et criminels, ce qui crée le danger de la renaissance de cellules antisoviétiques organisées et de manifestations actives possibles de leur part.

Il faut aussi indiquer que les organes de justice et certaines commissions du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, au cours de l'étude des questions d'une libération anticipée de nationalistes ukrainiens, souvent ne prennent pas en compte le degré de la responsabilité de ces personnes, non seulement dans le passé, mais aussi l'activité ennemie dans les camps.

En ce moment le Comité central du PC d'Ukraine et les comités régionaux des régions occidentales sont en train de prendre des mesures en vue d'améliorer le travail des organisations locales du parti et des organisations soviétiques, afin d'éliminer le retard des kolkhozes, de renforcer le travail idéologique parmi la population, ainsi que d'élever le niveau de vigilance politique et d'améliorer le travail des organes de sécurité du MVD, des procureurs et des tribunaux.

Parallèlement nous demandons au CC du PCUS de prendre la décision sur les questions suivantes :

1. Interdire dorénavant aux nationalistes ukrainiens bourgeois, participants à la clandestinité de l'OUN, aux anciens bandits, condamnés pour des crimes contre-

(3) Ministère de l'Intérieur. NDLR.

révolutionnaires, ainsi qu'aux personnes condamnées pour banditisme, de revenir après leur libération dans les régions de Lviv, Ternopil, Drohobytch, Stanyslaviv, Volyn et Rivné.

2. Charger le procureur général de l'URSS, le camarade Roudenko et le président du KGB auprès du Conseil des ministres, le camarade Serov, d'examiner les affaires des dirigeants et des participants actifs de la clandestinité nationaliste, libérés avant terme de leur responsabilité prévue par la décision des organes de la justice, et introduire dans les formes prévues par la loi des protestations en vue de révoquer ces décisions, et concernant les personnes libérés sans fondement par décision des commissions du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, introduire des propositions devant le Praesidium du Soviet suprême de l'URSS au sujet de la révocation des décisions de ces commissions.

3. Etendre sur la ville de Lviv, RSS d'Ukraine, un régime spécial de passeports, prévu par l'art. 40 du Règlement sur les passeports, établi par la décision du Conseil des ministres de l'URSS le 21 octobre 1955, sous le numéro 2666-1124s, et éloigner de la ville dans un délai de deux mois les personnes soumises aux restrictions de passeports.

Le secrétaire du CC du PC d'Ukraine
signé : Podgornyï

Le 25 septembre 1956
N° 3/64

(Archives Centrales d'Etat, Kyïv
Fonds 1, op. 24, spr. 4297, ff. 4-7)

Traduit de l'ukrainien par W. K.

Génocide sans masque

par Oleh HRYNIV

Les crimes de l'Allemagne nazie dans les territoires qu'elle a occupés ont été connus dès la fin de la seconde guerre mondiale. Il en est autrement des crimes du régime bolchevique : la vérité sur ces crimes n'est apparue que ces derniers temps. Les dirigeants du Kremlin ont fait beaucoup d'efforts pour en effacer les traces. On en a parlé pendant la courte période du « dégel khrouchtchevien », mais les coupables n'étaient pas alors le système totalitaire bolchévique, mais un soi-disant petit groupe dans les hauts échelons du gouvernement qui déformait le fond du système. Cependant depuis le milieu des années 60, même cette critique a été bannie.

N'est-ce pas l'Ukraine qui, de toutes les Républiques de l'ex-URSS, a le plus souffert ? Trois famines (1921-23, 1932-33, 1946-47), la liquidation de la paysannerie en tant que classe principale de la nation, le massacre de l'intelligentsia nationale, les répressions cruelles et la déportation massive des Ukrainiens vers les contrées lointaines et inhabitées de la froide Sibérie, l'étouffement brutal des Eglises nationales, l'Eglise Ukrainienne Orthodoxe Auto-céphale et l'Eglise Ukrainienne Gréco-Catholique, la politique de la terre brûlée pendant la guerre germano-soviétique, une russification constante, voilà les faits du génocide des Ukrainiens par le bolchévisme.

Il s'est avéré que toute une série de crimes que les bolchéviks imputaient aux nazis, sont le fait du sinistre NKVD soviétique, principal soutien de la dictature bolchévique. Déjà lors de la reconstruction (pérestroïka)

gorbatchévienne, les masques d'autres fasifications idéologiques ont commencé à tomber. Parfois le pouvoir bolchévique justifiait ses actes criminels en disant qu'ils étaient une réponse à la lutte qui se développait en Ukraine occidentale, dans la période d'après-guerre, contre le régime. Pourtant les faits contredisent cette affirmation. Les crimes des occupants bolchéviques à Vinnytsia infirment leurs « arguments ».

Dans la ville ukrainienne de Vinnytsia ont été massacrés non pas des gens qui sont entrés en lutte contre l'occupant, mais une population pacifique. En 1995 sont parus deux livres : « Vinnytsia : Crime impuni » d'Evhen Sverstiouk et Alexandre Skopa, à Kyïv, et « Massacre de population en Ukraine. Documents officiels sur les assassinats massifs à Vinnytsia », édité à Lviv. Il faut tout de suite dire qu'aujourd'hui seule une partie des crimes bolchéviques commis avant la guerre ont été découverts, c'est-à-dire seule la partie émergée de « l'iceberg ». On sait qu'à l'époque les cellules des prisons de la ville étaient remplies. D'après les témoignages, des cellules prévues pour 16-18 personnes en contenaient 200 à 300. Même les couloirs et les caves de la prison étaient pleins. D'après un décompte approximatif il y avait à peu près 30 mille hommes et femmes dans les prisons du NKVD de Vinnytsia. Bien sûr ici, de même que dans toutes les villes de l'ex-URSS, le NKVD n'agissait pas comme une force autonome, mais appliquait une politique décidée par le régime bolchévique, ce qui rend nécessaire un procès international contre le PCUS et ses organisations, particulièrement le NKVD.

Le livre édité à Lviv donne suffisamment de faits pour pouvoir établir une analogie entre les crimes des bourreaux nazis et des bourreaux bolchéviques. Les documents officiels ne font aucun doute. En juillet 1943, une commission internationale d'experts médico-judi-

ciaires de 11 pays (Belgique, Bulgarie, Finlande, France, Italie, Croatie, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Slovaquie, Hongrie), sur la base d'un examen scientifique complet de 66 fosses communes de Vinnytsia, est parvenue à la conclusion que les assassinats ont eu lieu en 1938. Les preuves en ont été non seulement le témoignage des familles de victimes et autres témoins, mais aussi les papiers trouvés sur des cadavres, les transformations caractéristiques post-mortem et autres signes.

La terreur bolchévique a créé un tel effroi que même après la fuite des occupants communistes, la population qui connaissait les crimes du NKVD, s'est tue pendant encore un certain temps. La terreur leur faisait craindre le retour des bourreaux.

Dans les 92 fosses ouvertes jusqu'en automne 1943, on a trouvé 9 432 corps, dont on a pu identifier 675 personnes. Ce sont principalement des paysans ukrainiens des districts environnants, plus rarement des ouvriers, et aussi des fonctionnaires et des prêtres. La classe sociale des victimes était définie tout d'abord par le type de vêtement. Parmi les identifiés, il y a 490 Ukrainiens et 28 Polonais, bien qu'il n'y ait pas de doute que parmi les 161 autres personnes la majorité soit aussi composée d'Ukrainiens, comme en témoignent leurs noms et prénoms.

Ainsi, seuls les noms d'une petite partie des victimes ont pu être établis. Les causes en sont indiquées dans les résultats de l'enquête sur les assassinats massifs de Vinnytsia. On y indique que « *proportionnellement ce n'est que dans une faible quantité de cas que l'on a pu trouver sur les corps des papiers d'identité, ou autres documents, qui pouvaient nous (les experts) permettre d'arriver à des conclusions certaines* ». Les bijoux et autres objets de valeur, qui sont si importants pour des identifications n'ont pas été trouvés. Il faut y voir deux causes. Première-

ment, les tueurs ne se privaient pas de prendre les objets de valeur de leurs victimes ; deuxièmement, il ne faut pas oublier que la majorité des victimes étaient des paysans, qui, dans la période d'avant-guerre en URSS ne portaient pas d'objets de valeur, particulièrement des bijoux. L'identification n'était pas favorisée non plus du fait des raisons sanitaires qui ne permettaient pas de garder longtemps découverts les corps exhumés.

Les conclusions des experts sont confirmés par les témoins. Lors des interrogatoires, les enkavédistes se conduisaient sauvagement. Les jeunes femmes étaient violées et jetées nues dans les fosses communes. Les femmes plus âgées, par contre, avaient gardé leurs vêtements.

Les bourreaux enkavédistes commettaient leurs crimes la nuit, en règle générale. Ils annonçaient aux victimes un transfert de déportation, et les sortaient de cellule. Dans la cour de la prison, sous le couvert du bruit de motcurs des camions censés les transporter, les victimes étaient abattues au moyen d'armes à feu de petit calibre. Une ancienne employée du GPU-NKVD de Vinnitsia a témoigné qu'elle entendait le bruit des moteurs pratiquement toutes les nuits. *« Le bruit, disait-elle, durait entre une demie-heure et une heure et demie. Comme j'avais déjà entendu dire que les prisonniers du GPU (devenu par la suite NKVD) étaient fusillés, j'en déduisis que les fusillades se déroulaient pendant que les moteurs fonctionnaient. J'en fus définitivement convaincue lorsque je perçus les tirs mêlés au bruit des moteurs »*. Travaillant de nuit, elle entendit dans les couloirs les bruits des chaînes, les vris et les gémissements de douleur. Parmi les employés du NKVD régnait aussi la méfiance et la peur : Ils n'échangeaient pas leurs idées, ne se parlaient pas pendant qu'ils entendaient les cris des prisonniers.

Les experts ont constaté la similitude des moyens

d'anéantissements, par des tirs à bout portant dans la nuque, réalisés par des exécutants entraînés. Si les blessés ne mourraient pas sur-le-champ, les bourreaux les achevaient par des coups portés à la tête avec des objets contondants. Parfois les gens mouraient enterrés vivants. Souvent furent employés des garrots que l'on a retrouvés sur le cou des victimes. Comme à Katyn, à Vinnytsia les gens ne furent pas enterrés dans des cercueils mais en charniers de couches successives. Les corps étaient recouverts par des couches de vêtements. On a utilisé la même méthode d'exécution. Il n'y a pas de doute que les assassins ont été formés à la même école du NKVD. Pour la vérité, il faut remarquer que les crimes de Katyn et ceux de Vinnytsia n'ont pas eu le même écho dans le monde. La tragédie de Katyn est connue par tout le monde civilisé, mais celle de la ville ukrainienne de Vinnysia commence à peine à être révélée, car jusqu'à présent la révélation des crimes totalitaires n'est pas menée au niveau de l'Etat.

Comme l'ont indiqué les témoins, tous les parents de personnes arrêtées racontaient la même chose : la personne arrêtée aurait été envoyée en Sibérie ou dans l'extrême Nord pour une longue période, sans droit de correspondance. Parfois les parents, confiants, écrivaient des lettres à Staline ou Kalinine, et recevaient une réponse du NKVD. La réponse à l'une de ces lettres, reçue après la guerre, est étonnante car elle émane du procureur général de l'URSS, A. Vychynsky. Ce dernier écrivait que le mari de la correspondante avait été libéré, alors que celle-ci avait reconnu les vêtements de son mari retrouvés, dès 1943, dans une des fosses communes.

Les victimes du NKVD à Vinnytsia ont été retrouvées en trois endroits différents. L'un des lieux est un verger que le NKVD avait réquisitionné à son propriétaire peu de temps avant les événements, et qui fut fermé par une

haute clôture sans aucun interstice. Là, sur les fosses couvertes ont été plantés des fleurs pour transformer ce lieu en parc d'enfants. Mais peu de temps après l'odeur des cadavres est devenue telle qu'il fallut procéder à une désinfection. Dans le « parc municipal de culture et de repos », les assassins eurent recours à une autre méthode de camouflage de leurs crimes. Au-dessus des fosses furent édifîés des pavillons et des aires de jeux, et à côté des balançoires et des pistes de dance. On ne peut même pas parler de morale élémentaire : les bourreaux bolchéviques ont en ce domaine dépassé leurs collègues nazis.

Comme dans toute l'URSS, dans Vinnysia d'avant-guerre les gens ont été condamnés sans raison. L'accusation la plus répandue était celle « d'ennemi du peuple ». Il y en eut d'autres : maladie du bétail dans le kolkhose ; changement de lieu de travail car le précédent ne permettait pas de nourrir sa famille ; vente sur le marché de produits soi-disant avariés ou trop salés ; correspondance avec des parents vivant en Roumanie, Pologne, Allemagne, Angleterre, USA ; pour convictions religieuses...

Les enkavédites se moquaient de la liberté de conscience, bien que celle-ci soit « garantie » par la constitution stalinienne. Une telle situation est incompréhensible pour les habitants de l'Europe occidentale, où l'on ne tolère pas de contradiction entre la loi et son application. Pour le régime bolchévique, ses propres lois devenaient inexistantes du moment qu'elles entravaient l'activité criminelle de ce régime.

Pour convictions religieuses on inculpait aussi bien des religieux que des fidèles. Les enkavédites ne se souciaient pas que tel ancien prêtre n'exerçait plus de fonctions pastorales et travaillait physiquement pour vivre, ils le persécutaient quand même. Pour être arrêté il suffisait d'avoir une Bible chez soi. De même si une personne continuait à aller à l'église, à chanter à la choroale ou sim-

plement entretenait des liens avec l'ex-prêtre. Le but était le même : terroriser la population ukrainienne, y implanter une atmosphère de peur afin de la garder obéissante. Pour cela on encourageait les délations entre particuliers, et aussi entre membres d'une même famille.

Le livre « Massacre de la population en Ukraine. Documents officiels sur la terreur massive à Vinnytsia », de même que le livre « Vinnytsia : crime impuni », donnent suffisamment de faits pour qualifier les actes du régime totalitaire bolchévique comme crimes contre l'humanité, d'après le point C de l'article 6 du Statut du Tribunal Militaire International, selon lequel on a jugé les criminels nazis. Malheureusement, les criminels bolchéviques ont jusqu'à présent pu éviter de répondre de cela devant le Tribunal des Peuples. Considérons que même les dirigeants du putsch d'août 1991 ont été remis en liberté par les autorités russes. Les dirigeants communistes, dans la Fédération de Russie, ne cachent pas leur programme revanchard et leurs efforts pour ramener le monde aux temps de la « guerre froide » ; pour cela ils recherchent des alliés dans les partis communistes hors des frontières de la Russie. Ainsi, le procès du PCUS pour crimes de régime totalitaire, dont l'un d'eux est le crime dans la ville ukrainienne de Vinnysia, est nécessaire dans l'intérêt de toute l'humanité. Il est absurde de considérer que ce procès serait simplement un procès des dirigeants défunts de l'ex-URSS.

L'impunité encourage la récidive des crimes. Si les bolchéviks de Russie reconquièrent le pouvoir central, ils auront entre les mains l'arme atomique. Il n'est pas utile d'évoquer ce qui se passera ensuite.

La justice attend le mot de la communauté internationale, des dirigeants des Etats sur lesquels pèse la responsabilité de l'avenir de l'humanité.

Comment fut créé le Patriarcat Russe (1589)

Dans les ouvrages des historiens de l'Eglise russe, l'acte de fondation du patriarcat à Moscou est présenté le plus souvent comme « une manifestation de la grâce divine ». On dépeint le cérémonial majestueux de consécration du premier patriarche Iova. Tout est décrit de façon glorificatrice.

Selon la plupart des historiens de l'Eglise russe le patriarche Jérémie de Constantinople, arrivé à Moscou en l'an 1589, aurait soi-disant proposé de lui-même la création en Moscovie-Russie (1), « pays puissant et glorieux en actions de grâce », un patriarcat. Il refusa l'honneur de devenir lui-même le patriarche russe, afin de ne pas trahir l'Eglise de Constantinople, et proposa d'avancer une candidature russe...

Suivant les paroles de l'archevêque Philarète (Houmilevskyj), le patriarcat de Moscou était le résultat « d'un concours de circonstances ». Et à partir de là, commença « une ère nouvelle pour l'Eglise russe... avec la bénédiction extérieure de l'autorité religieuse ».

Ainsi apparaît aux théologiens un « tableau sacré » de la fondation du patriarcat de Russie. En réalité, les choses se sont passées tout autrement.

(1) A l'époque la Russie s'appelait Moscovie.

Les initiateurs de la fondation du patriarcat furent les autorités civiles. L'autocratie avait besoin d'une organisation religieuse unifiée, centralisée et puissante, dont le chef devait avoir une grande autorité parmi le peuple et à l'étranger. Un prêtre de Pskov, Philopheï, avait suggéré une théorie fameuse, soutenue ensuite par le pouvoir officiel, à savoir : « Moscou était la troisième Rome. » D'après cette théorie, les deux premières Romes, c'est-à-dire les deux pôles du christianisme (respectivement Rome et Constantinople) étaient tombées sous les coups de l'hérésie et des infidèles ; Moscou était leur héritière.

En fait, la Russie de la fin du XVI^e siècle restait l'unique pays où l'orthodoxie était encore religion d'Etat. On prétendait que le métropolite de Moscou était supérieur aux autres métropolités et occupait la première place après le patriarche de Jérusalem. Mais ce n'était qu'un métropolite, il n'avait pas l'autorité d'un patriarche.

La dépendance formelle vis-à-vis du patriarche de Constantinople relevait de la tradition, ce dont souffrait, selon l'autorité civile à Moscou, le prestige politique de la Russie. Il était indispensable de lutter contre la menace du catholicisme, contre son expansion vers l'Est. En outre, l'autorité d'un patriarcat était nécessaire au tsar afin de sanctifier son pouvoir et avoir une influence idéologique accrue sur la population.

C'est dans ces conditions que fut avancée l'idée de la fondation d'un patriarcat indépendant en Russie.

Le 17 juin 1586, arriva à Moscou pour une quête, le patriarche d'Antioche, Joachim. Il comptait sur l'aide financière de la Russie pour liquider les dettes de son Eglise. Cependant, après le premier accueil le 25 juin, les moscovites lui parlèrent non pas argent mais possibilité d'instaurer un patriarcat en Russie. Joachim ne s'attendait pas à cela, et ne voulait pas en parler, car c'était très gênant pour l'Eglise universelle (la perte de

la dépendance nominale de la Russie vis-à-vis de Constantinople). Malgré tout, la négociation pouvait apporter un bénéfice matériel alors qu'un refus catégorique signifiait, dans le meilleur des cas, le retour chez soi sans argent. Le patriarche répondit évasivement en disant qu'il en parlerait au « saint concile universel ».

A Moscou, on fit comprendre à Joachim la force réelle de l'Eglise russe. Le métropolite Dionise eut un comportement assez méprisant envers le patriarche. Lors de l'accueil à la cathédrale de l'Assomption au Kremlin, il se comporta comme son égal, et de plus, bénit le premier le patriarche universel. Cela déplut à Joachim et il fit remarquer à Dionise qu'il eut été plus séant que le patriarche bénisse d'abord le métropolite, mais son indignation s'arrêta là.

Après le départ de Joachim qui emporta de riches présents pour les patriarches, arriva à Moscou un émissaire du patriarche de Constantinople, Phéolite Nicolaï. Dans le message qu'il apportait était exposée une demande d'aide matérielle, et oralement l'émissaire fit savoir que l'affaire russe serait résolue au plus tôt, lorsque se réuniront tous les hiérarques et qu'ils enverront le patriarche de Jérusalem à Moscou.

Entre temps des changements eurent lieu à Constantinople, les Turcs destituèrent Phéolite et remirent sur le trône patriarcal Jérémie, le faisant revenir d'exil. Ce dernier ayant décidé de construire une nouvelle cathédrale (les Turcs ayant transformé Ste-Sophie en mosquée), il décida d'aller quêter personnellement dans ce but en Russie.

Le 21 juillet 1588, le patriarche et sa suite, après avoir précisé ses prérogatives (car à Moscou, la nouvelle de la destitution de Phéolite n'était pas arrivée à temps), furent cérémonieusement accueillis par le tsar. Ensuite eut lieu un entretien secret avec Godounov et le diacre

consulaire André Chtchelkalov sur la question qui intéressait la partie russe. Avant cela, l'escorte envoyée au devant du patriarche avait déjà eu la mission de s'informer si celui-ci apportait avec lui la décision du concile sur l'instauration du patriarcat en Russie. Il s'avéra que malgré le temps écoulé, l'affaire n'avait pas avancé d'un pas. L'historien de l'Eglise, l'archevêque Philarète (Houmievskiy) a écrit que le patriarche était arrivé à Moscou avec la décision synodale. Cette fausse nouvelle ne se trouve que dans une seule source, mais elle est contredite par le métropolite Macaire (Boulgakov) lui-même. C'était tout le contraire, c'était la déception qui attendait les autorités russes.

Mais cette fois, il fut décidé qu'on ne s'en laisserait pas tromper et qu'on obligerait le patriarche universel à faire des concessions. On retint Jérémie et son escorte à Moscou presque toute une année. Et bien qu'on le recevait et l'entretenait avec une grande magnificence, c'était bien une « arrestation », une captivité du patriarche. On ne lui permettait de recevoir personne et Jérémie lui-même ne pouvait sortir hors de l'enceinte du palais. Les serviteurs du patriarche ne pouvaient se rendre qu'au marché et encore devaient-ils être accompagnés d'une escorte locale.

Ce n'est pas seulement le temps qui est venu à l'aide le pouvoir officiel. Le gouvernement de Godounov fit, comme il sembla tout d'abord, une très habile manœuvre politique.

Lorsque Jérémie eût traversé la Lituanie d'alors, le chancelier lituanien J. Zamojski tenta de l'inciter à la possibilité de transférer le trône patriarcal de Constantinople à Kyïv, qui appartenait alors à la Pologne. Il lui sembla que Jérémie n'était pas indifférent à cette idée.

On connut ces événements à Moscou par un membre de l'escorte du patriarche, l'archevêque Arsène d'Iéssalon.

Outre le récit des événements en Lituanie, il relata aussi les paroles de Jérémie : A Moscou, on ne peut nommer qu'un archevêque autocéphale (indépendant), mais si l'on doit fonder un patriarcat en Russie, alors il souhaiterait y rester lui-même. C'est justement là-dessus que les cercles gouvernementaux, avec Godounov en tête, décidèrent de jouer.

Par des personnages secondaires (émissaires, gardes), ils tentèrent de convaincre Jérémie que s'il restait à Moscou, l'Eglise russe le ferait patriarche. Bien qu'officiellement personne ne faisait une telle proposition.

Jérémie, qui était mauvais diplomate, déclara qu'il serait d'accord. Cette question fut alors officiellement évoquée devant la Douma des boyards. Mais le tsar Féodor et Godounov avancèrent alors les conditions suivantes : Jérémie « serait patriarche dans la ville de Vladimir, mais à Moscou il ne serait que métropolite comme par le passé ». S'il refusait cela « alors il faut nommer à Moscou un patriarche issu du concile russe ». Les autorités voulaient donc conserver le rôle éminent du métropolite Iova en envoyant Jérémie dans la ville provinciale de Vladimir.

Godounov informa personnellement le patriarche de la décision du tsar et de la Douma, promettant, d'après Arsène d'Iéssalon, que le patriarche, ses fidèles et ses parents disposeraient de « richesses innombrables ». Jérémie, sous le charme, fut près d'accepter ces conditions. Mais les membres de sa suite le rappelèrent à la réalité : à Vladimir, il n'aurait aucun pouvoir. Alors Jérémie déclara qu'il n'accepterait que s'il pouvait rester à Moscou. Affolé, Godounov répondit qu'à Moscou il valait mieux choisir un Russe. Mais Jérémie déclara qu'il n'avait le pouvoir que de disposer de sa chaire. La manœuvre de Godounov avait échoué.

Alors entrèrent en scène les frères André et Vassili

Chtchelkalov. Promettant richesses, des régions entières et des villes à gouverner, des milliers de « novgorodok » (pièces) et boisseaux de grains journellement, ils laissaient entendre dans le même temps que le patriarche ne quitterait pas Moscou tant qu'ils n'auraient pas eu gain de cause.

La Douma repoussa une seconde fois la possibilité de placer Jérémie au trône patriarcal à Moscou.

Le 13 janvier 1589 se déroula l'entretien décisif entre Godounov et Jérémie. Les Grecs capitulaient, à seule fin de se libérer de la captivité russe. Ce n'est qu'après cela, le 17 janvier, que fut réuni un synode et que la décision d'instaurer un patriarcat fut formellement avancée.

D'après le protocole instauré par l'Eglise pour le choix d'un patriarche, il fallait que les hiérarques choisissent d'abord secrètement trois candidats, ensuite le tsar choisissait l'un d'entre eux. En réalité, tout cela fut aussi transformé en formalité. Une instruction détaillée fut établie à l'avance, dans laquelle on donnait les noms des candidats choisis « secrètement » (le métropolite de Moscou, Iova, l'archevêque de Novgorod, Alexandre, l'archevêque de Rostov, Varlaam) et directement on disait que le « tsar Féodor choisira, parmi les trois, Iova comme patriarche ». On changea aussi le protocole établi par Jérémie et on exigea de lui qu'il en respecte toutes les indications, ce qu'il fit. Le 23 janvier se déroula l'acte formel du « choix » du patriarche. Et le 26 eut lieu la cérémonie d'intronisation. Jérémie fut le premier à demander la bénédiction au nouveau « confrère », car comme il n'y avait qu'un seul tsar orthodoxe, celui de Moscou, c'est là que devait se trouver le patriarche universel.

Le tsar et le patriarche nouvellement consacré organisèrent, en l'honneur de Jérémie, de magnifiques fêtes

avec de nombreux cadeaux. Les Grecs furent reçus par la tsarine Irène.

Les Grecs furent d'abord envoyés prier au monastère de la Trinité St-Serge et ensuite retenus à Moscou tout le printemps, sous prétexte que les routes étaient mauvaises. Pendant ce temps, on rédigeait une déclaration « commune » sur l'instauration du patriarcat, dans laquelle on affirmait l'indépendance du choix du patriarche russe vis-à-vis de celui de Constantinople. Les choix devaient être sancitonnés par le tsar. On fit dire à Jérémie la fameuse thèse de « Moscou, troisième Rome ». On y déclarait aussi que l'acte de fondation d'un patriarcat en Russie était confirmé par les quatre plus hauts hiérarques de l'Eglise universelle (orthodoxe). Cette déclaration fut portée à la signature des Grecs, intentionnellement non-traduite en grec. Les Grecs n'y comprirent rien, mais furent obligés de signer. Lorsque le métropolite Jérophie (de la suite du patriarche Jérémie) refusa de signer, A. Chtchelkalov le menaça de le noyer dans le fleuve. Malgré tout, Jérophie, dit-on, conseilla à Jérémie, pour toute éventualité, « de mettre sur le document une malédiction secrète ».

Enfin, le 19 mai, Jérémie et sa suite, avec de nombreux cadeaux, quittèrent Moscou, n'ayant pas obtenu d'argent pour la construction de sa cathédrale. Mille roubles et un document pour le sultan Mourat furent envoyés après son départ. Tout cela rejoignit les Grecs à Orcha. L'archevêque Philarète (Houmelivskyj), ignorant ces faits, écrivit que Jérémie en tant que patriarche « fut longtemps honoré en Moscovie » et que c'est pour cette raison qu'il y resta presqu'une année.

Revenant de sa captivité russe vers sa captivité turque, Jérémie portait sur lui le poids d'avoir consacré tout seul le patriarcat de la Russie. Il fallait rendre compte de tout cela devant le concile universel et les trois autres

patriarches. L'ouvrage flatteur, sous forme de poésie en vers, d'Arsène sur la fondation du patriarcat, où Jérémie était comparé au Iov de la Bible et au prophète Jérémie, aida le patriarche de Constantinople à se justifier. En 1590, au concile de Constantinople, l'instauration du patriarcat en Moscovie-Russie fut confirmée. Mais le nouveau patriarcat ne reçut pas la troisième place comme il avait été convenu en Russie, mais la cinquième (après les patriarcats de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem).

Le déroulement de ces événements historiques nous est connu par l'ouvrage en vers d'Arsène Iéssalon. D'autres écrits plus objectifs ont été laissés par le métropolite Jérophanie, qui critique la soumission du patriarche aux Russes et dénonce l'activité de mouchard d'Arsène. A été sauvegardé aussi le rapport officiel du déroulement des négociations (1586-1589) avec de grandes omissions. Le discours du conseil du tsar sur le choix des trois candidats, le « protocole » d'instauration de Iova, le document de confirmation, le récit de la cérémonie de consécration de Iova, « *Izvestie o natchalé patriarchestva v Rossii* », composé par Philarète en 1619, et autres documents d'archives sont autant de preuves irréfutables que le tableau idéalisé de la fondation du patriarcat est en réalité un acte politique. Ce fut une affaire des autorités civiles. Et le métropolite Jérophanie a noté que Jérémie a tergiversé autant qu'il a pu « et a instauré contre sa volonté un patriarche pour la Russie ».

Khr. Holos (12-11-89)

L. S.
(Kyiv)

Traduit de l'ukrainien.

Les mémoires de l'assassin

par Alexandre MASLANYK

On sait aujourd'hui qui a tué l'évêque gréco-catholique ukrainien Mgr Théodor Romja, qui a détruit le célèbre homme politique ukrainien (le communiste) Alexandre Choumskyi, qui a liquidé le dirigeant de l'OUN (Organisation des nationalistes ukrainiens) Evhène Konovalts. Tout cela fut l'affaire du kagébiste russe, Pavel Soudoplatov, qui agissait sur ordre particulier de Staline, et qui s'est « spécialisé » dans la liquidation physique de gens.

L'ex-kagébiste de 89 ans termine tranquillement sa vie à Moscou (1), cependant il fait de temps en temps parler de lui, racontant aux jeunes générations « l'héroïsme » des années passées. Plus encore, il s'est mis à écrire ses mémoires et a publié un livre de souvenirs intitulé « Missions spéciales ».

Soudoplatov y décrit avec détails la suppression de la célèbre personnalité religieuse de Transcarpatie qu'était l'évêque gréco-catholique Mgr Théodor Romja. Le pouvoir soviétique reprochait à l'évêque le fait qu'il refusait de prendre part au meeting slave, qu'il ne forçait pas le clergé uniaste à condamner et expurger les

(1) L'article parut en Ukraine en 1994. Soudoplatov est décédé à Moscou en 1996. NDLR.

livres contenant des idées ou des articles anticommunistes. Le plan de liquidation de l'évêque a été monté au plus hauts échelons du pouvoir soviétique : Nikita Khrouchtchev a demandé à Staline l'autorisation de liquider les hiérarques de l'Eglise gréco-catholique qui « sous la direction du Vatican menaient une activité de sabotage contre le pouvoir existant ». L'accord ne se fit pas attendre. Khrouchtchev envoie à Oujhorod en mission spéciale, le commissaire du peuple aux affaires intérieures de l'Ukraine, Savtchenko. Celui-ci organise un accident automobile, mais cette tentative pour tuer Mgr Théodor Romja, échoue, l'évêque sort seulement blessé et se retrouve à l'hôpital. Khrouchtchev téléphone à Staline en demandant de l'aide. Arrive alors de Moscou, le maître des « affaires mouillées », Pavel Soudoplatov, qui prend en mains personnellement « l'opération ». Une infirmière recrutée par le KGB empoisonne alors l'évêque.

Avec beaucoup de détails sont décrits par le kagébiste les assassinats du chef de l'OUN, Evhen Konovalets, ainsi que de l'homme politique Alexandre Choumskyi. Staline donnait ses instructions personnellement à Soudoplatov, contrôlait le déroulement des opérations, prenait part à leur élaboration. Ses « assistants » furent Iéjov, Kossior, Petrovskyi, Khrouchtchev...

Le tueur professionnel Soudoplatov parvint avec l'aide de traîtres à devenir un collaborateur d'Evhen Konovalets : le 23 mai 1938, lors d'une rencontre secrète avec ce dernier à Rotterdam, il lui remet une boîte de confiseries qui contient en réalité une bombe. L'explosion devant le café « Atlanta » secoua alors toute la communauté ukrainienne, la perte d'Evhen Konovalets se fit ressentir dans la lutte de libération ukrainienne.

Les mémoires sont écrits « sincèrement », détaillés de documents, agrémentés de raisonnements philoso-

phiques, de doutes, de rétrospectives. Incontestablement la chose est prenante et instructive, particulièrement lorsque des dizaines d'années se sont écoulées entre les événements relatés et le présent, un simple moment pour la longue histoire. Les souvenirs de Soudoplatov appellent d'un côté un intérêt légitime pour le passé, et d'un autre côté ils provoquent la révolte et de l'indignation.

Ce qui choque, c'est le cynisme du bourreau, qui ne confesse pas ses crimes, mais se demande s'il a bien accompli la volonté de Staline et les devoirs envers la « Patrie »...

Il faut lire ces mémoires afin de se convaincre une fois de plus de la perfidie et de l'hypocrisie de notre voisin russe, qui ne cache pas ses ambitions impérialistes et fait tomber sa toge démocratique dès qu'il s'agit de l'Ukraine.

« Stribna Zemla »

O. MASLANYK
Oujhorod

*Lettres de lecteurs
que la presse française n'a pas publiées*

LE FIGARO

Saulx les Ch., le 10 février 1997

A l'attention de M. le Rédacteur en chef de la
Politique étrangère, Charles Lambroschini.

Droit de réponse.

Messieurs,

Je me fais l'avocate de la Diaspora ukrainienne en
France, pour vous demander de bien vouloir publier un
« Droit de réponse ».

L'article paru dans votre journal le 30 janvier 1997,
écrit de Moscou par Mme Irina de Chikoff à l'occasion
de la visite officielle du Président ukrainien, M. Leonid
Koutchma, ne fait que reprendre les schémas impérialis-
tes. Comment supporter que la France, pays des droits
de l'homme, se fasse l'écho d'une telle désinformation ?
Va-t-on longtemps encore continuer d'entretenir les
vieux clichés qui brouillent notre vision de l'avenir
ukrainien ?

— « Russie kiévienne », alors qu'il s'agissait de la Rous' kiévienne.

— « Anne de Russie », reine de France, enfin rebaptisée ANNE de KIEV à Senlis.

Il n'y a pas de soi-disant pomme de discorde entre Russes et Ukrainiens. Kiev est la capitale de l'Ukraine, pays souverain depuis plus de cinq ans. Certains Européens, comme les Allemands, ne s'y trompent pas, qui osent investir, accompagner ce pays dans son développement économique.

N'en déplaise à Mme Irina de Chikoff, à l'aube du XXI^e siècle, il faut apprendre à accepter l'émergence de pays dits « nouveaux », sans brandir le spectre du nationalisme, entretenant ainsi de façon scandaleuse des foyers conflictuels.

La France avait l'honneur de recevoir le Président d'un pays courageux. Les souffrances de l'Ukraine furent épouvantables. Affamée, déportée, émigrée, irradiée, sa population a toujours conservé la foi. Elle n'éprouve aucune haine.

Le vrai baptême fut celui au bord du Jourdain ou du Dniepr, qui fit de l'homme un être nouveau, éclairé.

Le psaume 127 ou cantique des montées pourrait être chanté par les Ukrainiens :

« ... Jéhovah, ramène les restes de nos captifs
Comme tu fais couler les torrents dans le Midi.
Ceux qui sèment dans les larmes
Moissonneront dans l'allégresse.
Ils vont, ils vont en pleurant,
Portant et jetant la semence.
Ils reviendront avec des cris de joie,
Portant les gerbes de leur moisson... »

Avec mes remerciements anticipés.

Princesse André WOLKONSKY
Saulx

LE MONDE

Antony, le 17 octobre 1996

Monsieur le Directeur du « Monde »

Monsieur le Directeur,

Dans *Le Monde* du 8 octobre, votre information de Rome sur les activités du pape Jean Paul II relate qu'il a béatifié « treize paysans polonais 'unates', tués en 1874 par l'armée du tsar... »

On peut supposer que les lecteurs avisés ont rectifié spontanément cette information erronée : les « uniates » sont, en l'occurrence, les fidèles de l'Eglise catholique ukrainienne de rite oriental dite « uniate » en raison de son ralliement au Saint-Siège en 1596. Il n'y a pas eu et il n'y a pas d'uniates polonais, puisque la Pologne est catholique romaine depuis mille ans.

Les événements rapportés à propos de cette béatification ont eu lieu en Ukraine sous la domination russe de l'époque, pendant le règne du tsar Alexandre II. La paroisse de Pratoulin, près de l'église de laquelle furent tués les treize fidèles, appartenait au diocèse de Kholm et à la métropole de Lviv (Ukraine occidentale). Donc, ces fidèles n'appartenaient ni pastoralement, ni canoniquement à l'Eglise de Pologne.

Après la « liquidation » totale de l'Eglise ukrainienne uniate en Russie de l'époque, cette Eglise ne subsistait qu'en Ukraine occidentale sous la domination de l'empire d'Autriche. Cette dernière partie de l'Eglise ukrainienne uniate a été à son tour « liquidée » par Staline en 1946, et elle n'est sortie des catacombes qu'après la chute de l'URSS.

Le martyre de l'Eglise catholique ukrainienne uniate mérite qu'on ne lui aliène pas ses saints.

Veillez agréer, Monsieur le Dirceteur, etc.

Cyrille MYTROYTCH
Antony

* * *

COURRIER INTERNATIONAL

Lyon, le 19 février 1995

Courrier des lecteurs.

Objet : réaction à l'article « Le nationalisme russe est-il soluble dans la fédération ? » (Courrier International n° 275).

Né avec la Glasnost, il est un mythe qui n'a cessé de se développer depuis, au point de poser un véritable problème de conscience collective aux Russes. Ce mythe, c'est bien sûr l'affirmation suivante, relevée dans l'article d'Andranik Migranian : « C'est le peuple russe qui a le plus souffert du pouvoir soviétique. »

Ici la déclaration à l'emporte-pièce prend des allures de vérité historique. On dédouane par avance la Russie de son passé et de celui qu'elle a bien voulu imposer à des millions de personnes, malheureusement réparties dans sa sphère d'influence. Pas une once de regret, un début de remords. C'est oublier bien vite que de tous temps, dans toutes les Républiques soviétiques (et dans une moindre mesure dans les pays du Pacte de Varsovie), la grande majorité des cadres militaires et politiques

étaient russes. Bien sûr, il serait tout aussi injuste de taire que la population russe de base fut elle aussi, victime du régime totalitaire et que Moscou bénéficiait bien, sur place, de relais « indigènes » fidèles à ses visées politiques.

Il n'en demeure pas moins, pourtant, qu'en URSS, les postes à responsabilité, aussi bien que les logements et autres facilités de la vie courante, ont toujours été attribués en priorité aux Russes ! On croit rêver lorsque l'auteur évoque le « rude coup » subi par les 25 millions de Russes hors de la Fédération de Russie (qu'il n'ose appeler des colons, ce qu'ils étaient en réalité). S'est-il lui-même un jour inquiété du sort des nations asservies par la Russie ou des peuples entiers déportés hors de leurs terres d'origine ?

Il oublie aussi un autre élément fondamental, celui de la langue. Bien que déformée, pervertie par le système, les Russes n'en ont pas moins continué à bénéficier d'une certaine vie culturelle. Or la langue vernaculaire est la condition presque exclusive du développement culturel : c'est bien le russe que l'on a imposé de partout pour anéantir toute trace de caractère « national », cependant que l'on vantait l'antériorité de l'histoire russe (sans craindre au passage d'énormes anachronismes) pour justifier son rôle de « Grand Frère ».

L'auteur aurait de même pu évoquer le véritable pillage économique et écologique auquel la Russie s'est adonné dans les ex-Républiques « fédérées », mais ce serait s'écarter un peu trop du sujet, sans doute.

Alors je conclurai en soulignant l'analyse très « nationaliste » que M. Migranian fait à propos de la guerre en Tchétchénie (analyse partagée, et c'est une énorme déception, par M. Soljenitsyne lui-même). La philosophie

de l'intégration « à la russe » pourrait se résumer : « Qui n'est pas avec nous est contre nous ! » Dans ces conditions, comment croire à l'égalité des peuples dans l'évolution future de la Fédération russe ?

Un dernier détail : le terme « petit-russe » ne signifie strictement rien puisque les Ukrainiens appartenaient au groupe anthropologique des Dinariens, que l'on retrouve par exemple chez les Tchèques.

Contrairement à l'opinion largement répandue, ils sont donc très peu apparentés aux Russes qui, eux, ont connu à l'origine un important apport de sang scandinave (1).

Nicolas CUZIN
Lyon

(1) Dans la région de Novgorod seulement, les autres Russes ayant eu un apport de sang tatar. NDLR.

LIVRES

Andreas Kappeler : *Petite histoire de l'Ukraine*. Traduit de l'allemand par Guy Amart, avec une préface de Daniel Beauvois et une introduction par Omeljan Pritsak, Institut d'études slaves, Paris, 1997, 224 pages, cinq cartes, 160 F.

La bibliographie concernant l'Ukraine vient de s'enrichir de la *Petite histoire de l'Ukraine* d'Andreas Kappeler. L'ouvrage est intéressant, tant par sa forme que par des données historiques. L'auteur, historien allemand, commence justement par expliquer les données géographiques et ethniques du peuple ukrainien depuis son origine. Bien que l'interrogation du chapitre « L'Empire kiévien : Etat ukrainien ou Etat russe ? » ne donne pas une réponse claire et satisfaisante (toujours la peur de dire que c'était un Etat ukrainien), l'auteur a raison de souligner que « *L'élimination, en ce qui concerne l'époque de l'empire kiévien, de la dénomination « russe » dès lors qu'elle implique clairement une prééminence politique des Russes sur les Ukrainiens, constitue une exigence urgente* ». L'empire kiévien avait cependant un nom : « Rous' » et, la désignation des habitants du pays était « roussén » (roussyn). Le terme « roussyn » ne s'appliquait qu'aux Ukrainiens avant de s'étendre plus tard, pour des raisons de la structure de l'Eglise, aux Biélorussiens. L'auteur parle de l'Ukraine comme d'un pays où se sont croisées des influences de divers groupes ethniques. Mais leur impact sur la population ukrainienne n'était pas la même, les plus fortes influences ayant été polonaise et russe, suivant les périodes de domination. Quant à la nation ukrainienne, sa formation fut modelée surtout par l'histoire et les sentiments du peuple. Malgré quelques imperfections (aucun autcur n'est jamais parfait), ce livre extrêmement utile paraît fort à propos au moment où, à la suite de la déclaration de l'indépendance de l'Ukraine, on s'interroge en Occident sur ce pays et son avenir.

Georges Coudry : *Les camps soviétiques en France*. Les « Russes » livrés à Staline en 1945. Albin Michel, Paris, 1997, 340 pages, 145 F.

Il y a très peu d'ouvrages sur les camps soviétiques en France, créés après la libération. Or cette réalité de l'après-guerre en France mérite des études approfondies. L'ouvrage de Georges Coudry, ancien maquisard, est une contribution appréciable à l'étude de ce sujet. Mais son livre va plus loin que ne l'indique le titre. L'auteur a voulu donner un aperçu général des « troupes de l'Est » ayant stationné en France occupée. Tâche extrêmement difficile. Non seulement parce que ce sujet exige des recherches dans des archives inconnues, mais aussi parce que dans les archives militaires allemandes la distinction entre les nationalités (dans le sens ethnique et non étatique) n'as pas toujours été faite. Cependant, ces documents existent, notamment une liste de ces troupes auxiliaires, avec indication de la nationalité pour la plupart des cas. Le livre parle, entre autres, des deux bataillons ukrainiens passés à la Résistance. L'auteur apporte quelques témoignages d'anciens soldats de ces « troupes de l'Est » (I. Kolesnyk, M. Pequelgny et beaucoup d'autres). Il a raison de démontrer que la plupart d'entre ces soldats n'étaient pas des volontaires. Certains sont passés à la Résistance avant la libération. Au moment de la libération, tous les autres ont été faits prisonniers. N'ayant pas eu la chance d'obtenir le droit d'asile, ils ont presque tous été livrés au pouvoir soviétique, fort présent en France. Rassemblés dans soixante-dix camps, ils furent livrés au pouvoir soviétique et déportés en URSS.

